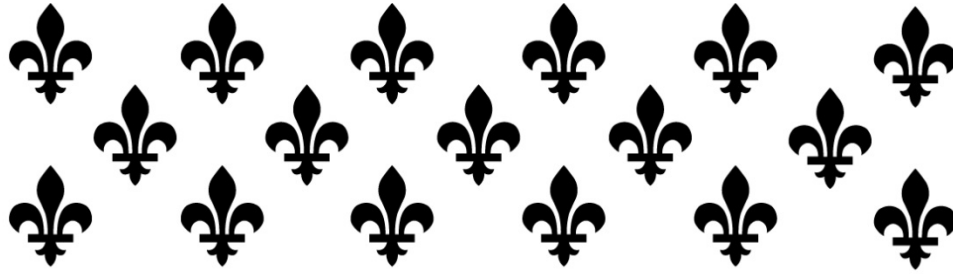


ISSN 2818-9779



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

DEUXIÈME SESSION

QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

Journal des débats

de l'Assemblée

Le vendredi 5 décembre 2025 — Vol. 48 N° 26

**Présidente de l'Assemblée nationale :
Mme Nathalie Roy**

2025

Débats de l'Assemblée nationale

Le vendredi 5 décembre 2025 — Vol. 48 N° 26

Table des matières

Affaires courantes

Déclarations de députés	1275
Souligner la Journée internationale des bénévoles	
Mme Chantal Rouleau	1275
Souligner le travail des partenaires et des bénévoles de la Grande Guignolée des médias de la Rive-Sud	
Mme Linda Caron	1275
Souligner les 12 jours d'action contre les violences faites aux femmes	
Mme Karine Boivin Roy	1275
Souligner le 10e anniversaire de la Lutinerie et de son Village de Noël	
M. Guillaume Cliche-Rivard	1276
Souligner la Journée internationale des bénévoles	
Mme Alice Abou-Khalil	1276
Rendre hommage à M. Brian G. Smith	
Mme Michelle Setlakwe	1276
Souligner le travail de l'organisme Le Mitan	
M. Eric Girard	1276
Souligner le travail du Centre de qualification professionnelle et d'entrepreneuriat de Laval	
Mme Céline Haytayan	1277
Souligner le succès de la course Unis pour la cause de Waterville et rendre hommage à ses organisatrices	
Mme Geneviève Hébert	1277
Saluer le projet d'insertion sociale Le Tri-cycle	
Mme Marie-Belle Gendron	1277
Rendre hommage à Mme Charlotte Bellefleur	
Mme Kateri Champagne Jourdain	1278
Féliciter Mme Patricia Tremblay, future directrice générale du cégep de Saint-Jérôme, et rendre hommage à Mme Nadine Le Gal, directrice générale sortante	
M. Youri Chassin	1278
Présence de Mme Ginette Brisson, employée de l'Assemblée nationale	1278
Dépôt de la lettre informant que la députée de Chomedey, Mme Sona Lakhoyan Olivier, n'est plus membre du caucus du groupe parlementaire formant l'opposition officielle	1279
Présentation de projets de loi	1279
Projet de loi n° 14 — Loi modifiant diverses dispositions relatives à la sécurité publique et édictant la Loi visant à aider à retrouver des personnes disparues	1279
M. Jean-François Roberge	1279
Mise aux voix	1279
Dépôt de documents	1280
Dépôt de rapports de commissions	1280
Étude détaillée du projet de loi n° 6 — Loi donnant suite à des mesures fiscales annoncées à l'occasion du discours sur le budget du 25 mars 2025 et à certaines autres mesures	1280
Questions et réponses orales	1280
Impact de la Loi visant principalement à instaurer la responsabilité collective quant à l'amélioration de l'accès aux services médicaux et à assurer la continuité de la prestation de ces services	
M. Marc Tanguay	1280
M. Christian Dubé	1281
M. Marc Tanguay	1281
M. Christian Dubé	1281
M. Marc Tanguay	1281
M. Christian Dubé	1281

Table des matières (suite)

Impact de la Loi visant principalement à instaurer la responsabilité collective quant à l'amélioration de l'accès aux services médicaux et à assurer la continuité de la prestation de ces services	
Mme Brigitte B. Garceau	1282
Mme France-Élaine Duranceau	1282
Mme Brigitte B. Garceau	1282
M. Christian Dubé	1282
M. Marc Tanguay	1283
M. Christian Dubé	1283
Blocs d'énergie destinés aux entreprises	
M. Monsef Derraji	1283
Mme Christine Fréchette	1283
M. Monsef Derraji	1283
Mme Christine Fréchette	1284
M. Monsef Derraji	1284
Mme Christine Fréchette	1284
Abrogation de la Loi visant principalement à instaurer la responsabilité collective quant à l'amélioration de l'accès aux services médicaux et à assurer la continuité de la prestation de ces services	
M. Sol Zanetti	1284
M. Christian Dubé	1285
M. Sol Zanetti	1285
M. Christian Dubé	1285
Mme Manon Massé	1285
M. Christian Dubé	1285
Troisième lien entre Québec et Lévis	
M. Etienne Grandmont	1285
M. Jonatan Julien	1286
M. Etienne Grandmont	1286
M. Jonatan Julien	1286
M. Etienne Grandmont	1287
M. Jonatan Julien	1287
Sommes dédiées à la lutte contre l'itinérance	
M. Guillaume Cliche-Rivard	1287
Mme Sonia Bélanger	1287
M. Guillaume Cliche-Rivard	1288
Mme Sonia Bélanger	1288
M. Guillaume Cliche-Rivard	1288
Mme Sonia Bélanger	1288
Stratégie du gouvernement en matière de développement économique et d'énergie	
Mme Catherine Gentilcore	1288
Mme Christine Fréchette	1289
Mme Catherine Gentilcore	1289
Mme Christine Fréchette	1289
Mme Catherine Gentilcore	1289
Mme Christine Fréchette	1289
Accès aux services d'obstétrique dans les Laurentides	
M. Youri Chassin	1290
M. Christian Dubé	1290
M. Youri Chassin	1290
M. Christian Dubé	1290
M. Youri Chassin	1290
M. Benoit Charette	1291
Impact de la Loi visant principalement à instaurer la responsabilité collective quant à l'amélioration de l'accès aux services médicaux et à assurer la continuité de la prestation de ces services	
Mme Linda Caron	1291
M. Christian Dubé	1291

Table des matières (suite)

Cadre réglementaire découlant de la Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre	
Mme Madwa-Nika Cadet	1291
M. Mathieu Lacombe	1291
Motions sans préavis	1292
Rendre hommage à M. Jean-François Blais	1292
Mise aux voix	1292
À l’occasion de la commémoration du drame survenu à l’École polytechnique de Montréal le 6 décembre 1989, dénoncer toutes les formes de violence faite aux femmes et soutenir les actions contre cette violence	1293
Mme Brigitte B. Garceau	1293
Mme Caroline Proulx	1294
Mme Manon Massé	1294
Mme Catherine Gentilcore	1294
Mise aux voix	1295
Avis touchant les travaux des commissions	1295
Affaires du jour	1296
Débats statutaires	
Débat sur le rapport de la Commission de la représentation électorale concernant la délimitation des circonscriptions électorales	1296
M. Jean-François Roberge	1296
Mme Michelle Setlakwe	1296
M. Pascal Bérubé	1300
M. Louis Lemieux	1302
M. Vincent Caron	1306
Mme Geneviève Hébert	1307
M. Claude Reid	1308
Ajournement	1310
Annexe	
Membres de l’Assemblée nationale du Québec	

Le vendredi 5 décembre 2025 — Vol. 48 N° 26

(Neuf heures quarante et une minutes)

Le Vice-Président (M. Benjamin) : Bonjour à toutes, bonjour à tous.

Affaires courantes

Déclarations de députés

Nous allons débiter notre période de déclarations de députés. Je vous invite à prendre place, collègues. Et je dis bonjour aussi à celles et ceux qui sont parmi nous dans les tribunes.

Et, sans plus tarder, pour la première déclaration, je reconnais Mme la députée de Pointe-aux-Trembles.

Souligner la Journée internationale des bénévoles

Mme Chantal Rouleau

Mme Rouleau : Merci beaucoup, M. le Président. Aujourd'hui, nous célébrons la Journée internationale des bénévoles, une occasion de reconnaître les personnes qui donnent généreusement de leur temps au bénéfice de leur communauté. Le thème, cette année, est *En route vers le bénévolat!*. Alors, je vous invite tous à rejoindre le mouvement et visiter le site Jebenevole.ca.

Notre gouvernement est fier de reconnaître votre engagement grâce aux prix Hommage bénévolat-Québec. Chaque année, ces prix célèbrent des personnes et des organismes d'exception. Il est important que le Québec et les communautés vous reconnaissent.

Chers bénévoles, votre dévouement nous inspire et nous rend collectivement plus forts.

Bonne Journée internationale des bénévoles! Merci, M. le Président.

Le Vice-Président (M. Benjamin) : Merci, Mme la députée de Pointe-aux-Trembles. La prochaine déclaration revient à Mme la députée de La Pinière.

Souligner le travail des partenaires et des bénévoles de la Grande Guignolée des médias de la Rive-Sud

Mme Linda Caron

Mme Caron : Je profite de cette Journée internationale des bénévoles pour souligner le travail des 800 bénévoles de la 25^e édition de la Grande Guignolée des médias de la Rive-Sud, fondée et présidée par M. Jean-Marie Girard.

Les partenaires et les bénévoles ont recueilli dans la seule journée d'hier plus de 250 000 \$ et visent 450 000 \$ d'ici le 31 décembre prochain. Les denrées non périssables et les dons en argent serviront, comme l'an passé, à réaliser près de 60 000 dépannages alimentaires par l'entremise d'organismes communautaires dans l'agglomération de Longueuil.

Merci à tous et à toutes pour votre engagement, votre temps, votre générosité et votre grand cœur au profit de nos voisins et voisines dans toute l'agglomération de Longueuil. Merci.

Le Vice-Président (M. Benjamin) : Merci, Mme la députée de La Pinière. Et je cède maintenant la parole à Mme la députée d'Anjou—Louis-Riel.

Souligner les 12 jours d'action contre les violences faites aux femmes

Mme Karine Boivin Roy

Mme Boivin Roy : Merci, M. le Président. À titre d'adjointe parlementaire à la ministre responsable de la Condition féminine, j'aimerais souligner la 16^e édition de la campagne des 12 jours d'action contre les violences faites aux femmes.

Ayant commencé le 25 novembre dernier, journée désignée par l'ONU comme Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, et se terminant ce samedi 6 décembre lors de la Journée nationale de commémoration et d'action en souvenir des 14 femmes assassinées à l'École polytechnique de Montréal, cette période est dédiée à la sensibilisation sur les violences faites aux femmes et aux personnes de la diversité de genre, ainsi qu'à la mobilisation pour leurs droits.

Cette violence peut prendre diverses formes, et, pour bon nombre d'entre elles, les femmes sont surreprésentées parmi les victimes. Des actions sont nécessaires afin que cesse enfin toute forme de violence. Et chaque action doit être saisie pour bâtir une société sécuritaire et égalitaire pour toutes les femmes.

Dans cette foulée, j'aimerais remercier l'ensemble des organismes communautaires pour les nombreuses activités organisées dans les différentes régions du Québec. Merci.

Le Vice-Président (M. Benjamin) : Merci, Mme la députée d'Anjou—Louis-Riel. Et je reconnais maintenant M. le député de Saint-Henri—Sainte-Anne.

Souligner le 10e anniversaire de la Lutinerie et de son Village de Noël

M. Guillaume Cliche-Rivard

M. Cliche-Rivard : M. le Président, à l'approche du temps des fêtes, je souhaite souligner le 10e anniversaire de la Lutinerie, un organisme bien ancré dans Saint-Henri, et celui de son Village de Noël.

Il y a 10 ans, huit bénévoles motivés lançaient un OBNL avec un objectif simple : offrir des événements culturels gratuits, été comme hiver, pour faire rayonner Montréal et le Québec. Depuis, leur magie opère toujours.

Le Village de Noël du Marché Atwater, dans ma circonscription, et le Grand Marché de Noël, au centre-ville de Montréal, rassemblent des centaines d'artisans, d'artistes et plus de 150 bénévoles afin de mettre en valeur le patrimoine, la nature et les talents d'ici. Bien plus que simple marché, la Lutinerie crée chaque année une atmosphère féérique grâce à sa programmation musicale, théâtrale et à ses animations qui enchantent petits et grands.

J'invite mes collègues à se joindre à moi pour saluer les efforts remarquables des lutins derrière la Lutinerie et j'encourage tous celles et ceux qui le peuvent à se joindre aux 850 000 visiteurs attendus dans leur parcours féérique durant tout le temps des fêtes cette année. Merci.

Le Vice-Président (M. Benjamin) : Merci, M. le député de Saint-Henri—Sainte-Anne. La prochaine déclaration revient à Mme la députée de Fabre.

Souligner la Journée internationale des bénévoles

Mme Alice Abou-Khalil

Mme Abou-Khalil : Bonjour, M. le Président. Aujourd'hui, en cette Journée internationale des bénévoles, j'aimerais simplement dire merci. Merci à tous celles et ceux qui choisissent de donner de leur temps, de leur énergie, de leur cœur pour soutenir les autres, jour après jour.

Que ce soit auprès des jeunes, des aînés, des familles ou des personnes plus vulnérables, votre présence fait une réelle différence. Votre engagement change des vies, souvent dans l'ombre, sans chercher des projecteurs, mais toujours avec un impact immense. Vous êtes le moteur silencieux de nos communautés, une force de solidarité et une source d'inspiration pour nous tous. Grâce à vous, l'impossible devient possible.

Du fond du cœur, merci, merci pour tout ce que vous faites. Merci, M. le Président.

Le Vice-Président (M. Benjamin) : Merci, Mme la députée de Fabre. La parole revient maintenant à Mme la députée de Mont-Royal—Outremont.

Rendre hommage à M. Brian G. Smith

Mme Michelle Setlakwe

Mme Setlakwe : M. le Président, c'est avec fierté que je souligne la contribution remarquable de M. Brian G. Smith, un véritable pilier de la communauté noire de Montréal et un bâtisseur dont l'impact résonne bien au-delà de Côte-des-Neiges.

Fondateur du programme Monnaie Money, M. Smith a créé bien plus qu'un spectacle jeunesse. Assuré du talent et convaincu du potentiel de chaque jeune, il offre un véritable espace d'expression à toute une génération.

His more than 25 years of community involvement, his youth financial education and social initiatives truly make him an inspiring role model.

Cet engagement indéfectible a fait de lui le tout premier récipiendaire du prix Dan-Philip, de la Ligue des Noirs du Québec, une distinction en hommage à une figure emblématique de la lutte contre le racisme au Québec.

Je lui remettrai d'ailleurs la Médaille de l'Assemblée nationale en collaboration avec mes collègues de D'Arcy-McGee et Nelligan.

Merci, M. Smith, pour votre vision, votre détermination et votre dévouement envers la communauté.

Le Vice-Président (M. Benjamin) : Merci, Mme la députée de Mont-Royal—Outremont. La prochaine déclaration revient à M. le député de Groulx.

Souligner le travail de l'organisme Le Mitan

M. Eric Girard

M. Girard (Groulx) : Merci, M. le Président. Aujourd'hui, je veux souligner l'engagement précieux d'un organisme de mon comté qui vient en aide aux femmes et aux enfants de notre société qui en ont le plus besoin, Le Mitan.

Depuis son ouverture, en 1980, la maison d'hébergement Le Mitan offre un lieu sécuritaire aux femmes victimes de violence conjugale pour qu'elles se sentent protégées ainsi qu'un milieu apaisant aux enfants qui en ont été témoins. À ce jour, Le Mitan a déjà aidé plus de 4 000 femmes en les hébergeant dans la bienveillance, afin qu'elles puissent prendre du recul, briser l'isolement et améliorer leur vie.

En plus de l'hébergement sécuritaire, l'organisme offre de l'accompagnement psychosocial, des conférences, des formations, de la consultation et de l'aide téléphonique.

Les gestionnaires et intervenantes de cette maison d'hébergement ont depuis très longtemps prouvé qu'elles sont des femmes d'exception, indispensables au sein de notre communauté. Ce matin, je veux leur présenter toute ma reconnaissance et mes encouragements pour la mission qu'elles réalisent au quotidien.

Le Vice-Président (M. Benjamin) : Merci, M. le député de Groulx. Et la prochaine déclaration revient à Mme la députée de Laval-des-Rapides.

Souligner le travail du Centre de qualification professionnelle et d'entrepreneuriat de Laval

Mme Céline Haytayan

Mme Haytayan : Merci, M. le Président. J'ai eu le privilège de remettre la Médaille de la députée au Centre de qualification professionnelle et d'entrepreneuriat de Laval, le CQPEL. C'est lors de leur gala méritas, en présence de 150 finissants, de la direction, des professeurs, des membres du personnel scolaire, que j'ai pu leur remettre la fameuse médaille.

Le CQPEL est un lieu d'apprentissage unique axé sur l'emploi, orienté vers le développement des compétences, s'adressant à des élèves de 15 à 21 ans qui ont des besoins particuliers. L'éventail de leurs projets, qui ont des retombées socioéconomiques et agrocommunautaires, est très large. Il y a notamment la Coop micro fraîcheur, le frigo solidaire, l'émission *Pousse mais pousse égal* et le gouvernement étudiant.

Chapeau pour votre excellence, pour votre créativité et votre dévouement envers la réussite des jeunes! Merci, M. le Président.

• (9 h 50) •

Le Vice-Président (M. Benjamin) : Merci, Mme la députée de Laval-des-Rapides. Et je cède maintenant la parole à Mme la députée de Saint-François.

Souligner le succès de la course Unis pour la cause de Waterville et rendre hommage à ses organisatrices

Mme Geneviève Hébert

Mme Hébert : M. le Président, la course Unis pour la cause de Waterville a commencé en 2014 lorsque deux amies qui couraient dans la municipalité ont décidé de rallier leurs amies et d'organiser une course ou une marche d'entraide.

Cet événement m'a tenu à coeur parce qu'il a fait d'une pierre deux coups. Il a allié l'activité physique à l'amélioration de la qualité de vie de personnes ayant des besoins particuliers en leur procurant des biens ou services.

En 10 ans, la course Unis pour la cause a mobilisé plus de 4 000 participations et permis de remettre une valeur de 120 000 \$ à 20 bénéficiaires.

Je remercie les organisatrices, à qui j'ai décerné collectivement la Médaille de la députée : Véronique Blais, Isabelle Carboneau, Annie Letendre, présentes depuis le début, Christina Koritar, qui en est à sa cinquième année, et Janic Mimeault, qui a contribué aux cinq premières courses et à la dernière.

Dans les gradins, M. le Président, je salue Mmes Blais, Carboneau et Mimeault. Merci, M. le Président.

Le Vice-Président (M. Benjamin) : Merci, Mme la députée de Saint-François. Et félicitations à vous trois également! Je reconnais maintenant Mme la députée de Châteauguay.

Saluer le projet d'insertion sociale Le Tri-cycle

Mme Marie-Belle Gendron

Mme Gendron : Merci, M. le Président. Cette semaine, le produit d'une collaboration communautaire étroite et exemplaire s'est dévoilé dans le comté de Châteauguay sous la forme de la nouvelle initiative portant le nom de Tri-cycle. Cette initiative est portée par l'organisme la FROHME, en collaboration avec Nouvelle Chance, Entraide Mercier et Sourire sans fin.

Tri-cycle vise à mettre à l'emploi des individus en situation d'itinérance, et l'objectif est simple : réparer, recycler en donnant une seconde vie aux vélos mais également aux personnes vivant une situation d'itinérance ou à risque d'exclusion.

Ce projet novateur d'insertion sociale met l'accent sur l'apprentissage et l'expertise de la réparation de vélos en les remettant à neuf pour être redistribués gratuitement ou vendus à faible coût via les organismes partenaires.

Félicitations à l'équipe de la FROHME et aux partenaires impliqués pour cette réalisation influente qui promet d'offrir de l'employabilité à des personnes vulnérables. Bravo!

Le Vice-Président (M. Benjamin) : Merci, Mme la députée de Châteauguay. La prochaine déclaration revient à Mme la députée de Duplessis.

Rendre hommage à Mme Charlotte Bellefleur

Mme Kateri Champagne Jourdain

Mme Champagne Jourdain : «Kuei», M. le Président. Aujourd'hui, je rends hommage à une femme extraordinaire, Mme Charlotte Bellefleur, que je salue, car elle est ici.

Originaire de la communauté de Nutashkuan, elle est interprète judiciaire innue dans le district de Mingan depuis près de 40 ans. Elle a exercé principalement à la cour itinérante qui dessert les communautés isolées de l'est de la Côte-Nord. Il s'agit d'un travail complexe, nécessitant de grandes qualités, car plusieurs termes judiciaires français n'existent pas dans la langue innue.

Bien plus qu'une traductrice, elle est décrite comme une présence réconfortante, une confidente, un soutien moral pour les victimes, témoins et accusés innus. Une véritable voix pour les siens! Son oeuvre aura facilité l'accès à la population innue au système de justice québécois.

Mme Bellefleur a récemment amorcé une semi-retraite, mais en restant active localement.

Au nom de tous les citoyennes et citoyens de notre circonscription, je vous remercie chaleureusement, Mme Bellefleur, pour tout ce que vous avez fait et continuez à faire.

(S'exprime dans une langue autochtone), Charlotte.

Le Vice-Président (M. Benjamin) : Merci, Mme la députée de Duplessis.

J'aurais besoin d'un consentement pour permettre à M. le député de Saint-Jérôme de faire une déclaration. Est-ce que j'ai le consentement? Consentement. M. le député de Saint-Jérôme.

Féliciter Mme Patricia Tremblay, future directrice générale du cégep de Saint-Jérôme, et rendre hommage à Mme Nadine Le Gal, directrice générale sortante

M. Youri Chassin

M. Chassin : M. le Président, aujourd'hui, j'aimerais féliciter Patricia Tremblay, qui sera bientôt la nouvelle directrice générale du cégep de Saint-Jérôme. On se connaît bien. Elle est présentement directrice des études. Et je souhaite lui dire qu'elle peut compter sur mon équipe et moi pour l'épauler.

Je souhaite aussi souligner le départ d'une grande Jérômiennne, ou d'une Jérôme La Grande, Mme Nadine Le Gal, 10 ans comme DG, et un cégep qui a grandi. Tant de réalisations à souligner : le centre collégial à Tremblant, la vitalité de la fondation, le nouvel édifice de l'Institut du véhicule innovant, le Quartier général de l'audace, l'agrandissement du cégep qui débute.

Et évidemment Nadine nous a marqués non seulement par ce qu'elle a fait, mais par ce... par qui elle est, sa désarmante authenticité, son dynamisme fougueux, sa joie de vivre contagieuse, sa passion combative, parfois même son combat passionné pour la qualité et l'accessibilité de l'éducation collégiale.

Merci, Nadine, et bon succès.

Le Vice-Président (M. Benjamin) : Merci, M. le député de Saint-Jérôme. Écoutez, voilà qui complète la rubrique des déclarations de députés. Merci à chacun de vous.

Nous allons suspendre les travaux quelques instants.

(Suspension de la séance à 9 h 55)

(Reprise à 10 h 06)

La Présidente : Bonjour, tout le monde. Mesdames messieurs, bienvenue. Le parlement du Québec, c'est chez vous. Mmes, MM. les députés, nous allons nous recueillir quelques instants. Je vous remercie beaucoup. Veuillez vous asseoir.

Présence de Mme Ginette Brisson, employée de l'Assemblée nationale

Aujourd'hui, j'ai le plaisir de souligner la présence, dans les tribunes, d'une employée de l'Assemblée nationale soulignant ses 50 ans de travail au sein de notre institution, et plus particulièrement au restaurant Le Parlementaire, Mme Ginette Brisson.

(Applaudissements)

La Présidente : Et vous me permettez un tout petit mot. Mme Brisson, merci. Merci pour votre engagement, merci pour votre loyauté, merci pour le service quotidien que vous nous apportez, merci de nous inspirer par votre joie de vivre et votre énergie positive. Et vous continuez à travailler avec nous. Merci pour tout, Ginette.

**Dépôt de la lettre informant que la députée de Chomedey,
Mme Sona Lakhoyan Olivier, n’est plus membre du caucus
du groupe parlementaire formant l’opposition officielle**

Maintenant, avant d’entreprendre nos travaux, je dépose une lettre que m’a adressée M. Marc Tanguay, whip en chef de l’opposition officielle, m’informant que Mme Sona Lakhoyan Olivier, députée de Chomedey, n’est plus membre du caucus du groupe parlementaire formant l’opposition officielle depuis le 4 décembre 2025.
Et nous poursuivons les affaires courantes.
Aujourd’hui, il n’y a pas de déclarations ministérielles.

Présentation de projets de loi

À la rubrique Présentation de projets de loi, M. le leader du gouvernement.

M. Jolin-Barrette : Oui. Bonjour, Mme la Présidente. Je vous demanderais d’appeler l’article a du feuillet, s’il vous plaît.

Projet de loi n° 14

La Présidente : Oui. À l’article a du feuillet, M. le ministre responsable des Institutions démocratiques présente le projet de loi n° 14, Loi visant à renforcer l’intégrité du vote dans le cadre des campagnes à la direction d’un parti politique et des courses à l’investiture. M. le ministre.

M. Jean-François Roberge

M. Roberge : Merci, Mme la Présidente. Donc, il me fait plaisir de présenter le projet de loi n° 14, Loi visant à renforcer l’intégrité du vote dans le cadre des campagnes à la direction d’un parti politique et à des courses d’investiture.
Ce projet de loi introduit à la Loi électorale et à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités une infraction visant à sanctionner toute influence indue sur le vote d’une personne dans le cadre d’une campagne à la direction d’un parti politique ou d’une procédure de désignation d’un candidat d’un parti politique. Aux fins de la Loi électorale, il précise que toute campagne visant à désigner une personne qui agit, seule ou conjointement avec d’autres personnes, comme chef ou porte-parole d’un parti est assimilée à une campagne de direction.

La Présidente : Oui, Mme la leader de l’opposition officielle, je vous écoute.
• (10 h 10) •
Mme Setlakwe : Oui, Mme la Présidente, nous avons déjà indiqué que nous souhaitons que la loi soit modifiée. Nous allons, bien sûr, rapidement analyser la proposition du ministre et nous serons ouverts à discuter avec le leader du gouvernement pour la suite des choses rapidement. Merci.

La Présidente : Et est-ce que... Oui, M. le leader du gouvernement, je vous écoute.

M. Jolin-Barrette : Mme la Présidente, nous souhaitons pouvoir faire une procédure accélérée de ce projet de loi là la semaine prochaine, donc dans une formule un, deux, trois, Mme la Présidente. Alors, nous aurons des discussions avec les collègues, mais je pense que c’est important de combler rapidement cette brèche-là.

La Présidente : Merci, M. le leader du gouvernement. Alors, est-ce que l’Assemblée... Est-ce que l’Assemblée accepte d’être saisie de ce projet de loi? M. le leader.

M. Jolin-Barrette : ...vote par appel nominal, Mme la Présidente.

Mise aux voix

La Présidente : Alors, le leader demande un vote. La période de vote... Soyez tous à votre place, mesdames et messieurs, pour le vote. Je veux m’assurer que tout le monde... préserver le droit de vote de tous et chacun. Alors, soyez tous à votre position. La période de vote est ouverte. Allez-y.
...est maintenant terminée. M. le secrétaire général, les résultats.

Le Secrétaire : Pour : 90
 Contre : 0
 Abstentions : 0

La Présidente : Alors, cette motion est adoptée.
Toujours à la rubrique Présentation de projets de loi, M. le député de Matane-Matapédia.

Une voix : ...

La Présidente : Alors, M. le député des Îles-de-la-Madeleine.

M. Arseneau : Mme la Présidente, on remettrait à mardi prochain le dépôt du projet de loi.

La Présidente : Oui.

Une voix : ...

La Présidente : Ah bon. D’accord.
Alors, M. le député des Îles-de-la-Madeleine, vous voulez me dire que nous en sommes à l’article b du feuilleton et que nous allons reporter cet article b à mardi prochain. Sans faute nous le ferons. Merci à vous, M. le député.

Dépôt de documents

Maintenant, à la rubrique Dépôt de documents, M. le ministre de la Santé.

M. Dubé : Bien, oui, Mme la Présidente. Permettez-moi de déposer le rapport sur l’application de la Loi concernant la lutte contre le tabagisme 2020-2025. Merci beaucoup.

La Présidente : Ce document est déposé. M. le leader du gouvernement.

M. Jolin-Barrette : ...Mme la Présidente. Je dépose la réponse à la question inscrite au feuilleton le 11 novembre par la députée de Vaudreuil.

La Présidente : Et ces documents sont déposés.

Dépôt de rapports de commissions

À la rubrique Dépôt de rapports de commissions, M. le président de la Commission des finances publiques et député de Blainville.

Étude détaillée du projet de loi n° 6

M. Laframboise : Mme la Présidente, je dépose le rapport de la Commission des finances publiques qui, le 4 décembre 2025, a procédé à l’étude détaillée du projet de loi n° 6, loi donnant suite à des mesures fiscales annoncées à l’occasion du discours sur le budget du 25 mars 2025 et à certaines autres mesures. La commission a adopté le texte du projet de loi avec des amendements.

La Présidente : Et ce rapport est déposé.
Il n’y a pas de dépôt de pétitions.
Il n’y a pas de réponses orales aux pétitions ni d’interventions portant sur une violation de droit ou de privilège.

Questions et réponses orales

Nous en sommes maintenant rendus à la période de questions et de réponses orales, et je cède la parole, en question principale, à M. le député de LaFontaine.

**Impact de la Loi visant principalement à instaurer la responsabilité collective
quant à l’amélioration de l’accès aux services médicaux et à
assurer la continuité de la prestation de ces services**

M. Marc Tanguay

M. Tanguay : Merci, Mme la Présidente. Je vais vous lire le témoignage rendu par Hélène Tremblay, citoyenne de Bécancour, 72 ans, témoignage qui a été publié dans les pages du *Nouvelliste* le 2 novembre dernier : «Je réagis aujourd’hui avec beaucoup d’émotion et d’inquiétude à la suite de la démission de mon médecin de famille, contraint de quitter sa pratique en raison de l’application de la loi n° 2. Un médecin profondément humain, bienveillant et à l’écoute. Des qualités non monnayables par nos dirigeants politiques actuels. À 72 ans, je me retrouverai sans

médecin, à un moment de ma vie où le suivi médical est essentiel. Mon médecin ne s'occupait pas seulement de ma santé physique, mais aussi de ma santé mentale.»

Que répond le ministre de la Santé à Hélène Tremblay, 72 ans, de Bécancour, face au chaos qu'il a créé?

La Présidente : La réponse du ministre de la Santé.

M. Christian Dubé

M. Dubé : Alors, Mme la Présidente, à chaque fois que j'entends ces commentaires-là puis... je pense qu'on a toujours la même réaction, c'est de dire qu'il faut revenir à nos grands objectifs, avec la loi que nous avons passée, c'est de s'assurer que tous les Québécois soient pris en charge, Mme la Présidente. Et, dans ce sens-là, Mme la Présidente, je pense que, lorsque les Québécois comprennent que c'est ça, l'objectif... Et je pense qu'on est très clairs, que, sur ce point-là, les gens nous appuient.

Maintenant, il y a beaucoup d'information qui a circulé, au cours des derniers mois, et particulièrement au cours des dernières semaines, qui se rapproche avec la période de négociation, qu'il faut comprendre. Et j'ai bien expliqué que notre projet de loi permettait de faire des ajustements. D'ailleurs, je salue encore une fois ma collègue présidente du Conseil du trésor, qui continue d'avoir des discussions avec notamment la FMOQ pour trouver un terrain d'entente qui est permis par la loi.

Alors, Mme la Présidente, je vais revenir avec le même langage. Il faut que les gens puissent continuer d'avoir la bonne information pour prendre une décision éclairée, et c'est sur ce que nous travaillons présentement. Merci beaucoup, Mme la Présidente.

La Présidente : Première complémentaire.

M. Marc Tanguay

M. Tanguay : Lise, 88 ans, Trois-Rivières, a reçu de la clinique Beaudoin et Thibault la lettre suivante : «Je vous informe que Dr Beaudoin et moi quitterons la clinique médicale à compter du 31 mars 2026, après huit années de pratique au sein de cette équipe. Je vous l'annonce à l'avance afin de vous permettre d'entreprendre vos démarches dès maintenant.»

Le ministre réalise-t-il que Lise, 88 ans, Trois-Rivières, est une victime de son chaos?

La Présidente : La réponse du ministre.

M. Christian Dubé

M. Dubé : Alors, Mme la Présidente, moi, j'ai la chance, ces temps-ci, de parler avec plusieurs médecins pour bien comprendre ce qui a été compris et peut-être ce qui soit de notre part a été mal expliqué ou peut être clarifié.

Au cours des prochains jours, nous allons continuer d'avoir ces discussions-là avec des médecins. Je le répète, que ma collègue, elle est en discussion avec les gens de la FMOQ pour voir si des ajustements sont nécessaires et sont possibles, au cours des prochains jours.

Mme la Présidente, j'invite tous les Québécois à bien comprendre que c'est notre objectif, qu'à compter du 1er avril... du 1er janvier, je m'excuse, du 1er janvier, que tous les Québécois pourront être pris en charge dans un agenda graduel. C'est là-dessus que nous travaillerons.

La Présidente : Deuxième complémentaire.

M. Marc Tanguay

M. Tanguay : Mme la Présidente, tout le monde s'explique mal pourquoi le ministre parle encore aujourd'hui, ce matin, en cette Chambre, d'ajustements à sa mauvaise loi n° 2. Sa mauvaise loi n° 2 a créé le chaos. Nous sommes en crise en termes d'accès à des médecins de famille.

Question toute simple pour lui : A-t-il le chiffre, en date d'aujourd'hui, du nombre de milliers de patients qui n'ont plus de médecin de famille par sa faute?

La Présidente : La réponse du ministre.

M. Christian Dubé

M. Dubé : Mme la Présidente, il faut revenir à l'objectif. Si, aujourd'hui, on est en train de faire ce qu'on fait pour la loi, pour toutes les démarches qu'on a faites, c'est parce qu'il y a 1,5 million de Québécois qui, justement, n'avaient pas de médecin de famille, et qui n'avaient pas de médecin de famille parce qu'on faisait la même chose depuis trop longtemps, c'est-à-dire de la prise en charge individuelle. Un des fondements de la loi, c'est de faire de la prise en charge collective à l'intérieur d'un GMF. Mme la Présidente, je l'ai toujours dit, c'est un grand changement

que l'on demande, mais c'est comme ça qu'on va réussir à ce que tous les Québécois aient un accès égalitaire à un médecin de famille ou à un GMF. Et c'est pour ça que nous avons passé cette loi-là.

La Présidente : En question principale, je reconnais maintenant la députée de Robert-Baldwin.

**Impact de la Loi visant principalement à instaurer la responsabilité collective
quant à l'amélioration de l'accès aux services médicaux et à
assurer la continuité de la prestation de ces services**

Mme Brigitte B. Garceau

Mme Garceau : Merci, Mme la Présidente. La semaine dernière, le ministre se félicitait du retour de la FMOQ à la table de négociation. Aujourd'hui, tout est de nouveau arrêté. Et, pendant que les discussions piétinent, une crise encore plus grave se prépare.

L'Association des radiologistes du Québec avertit que 40 % à 50 % des cliniques d'imagerie pourraient fermer dès janvier. Ces cliniques réalisent 4 millions d'exams par année, dont 75 % des mammographies et du dépistage du cancer du sein. Concrètement, pour des milliers de femmes, ça veut dire des rendez-vous repoussés, des diagnostics retardés et une anxiété énorme : attendre, espérer, ne pas savoir et craindre le pire. Les femmes méritent beaucoup mieux que de l'improvisation.

Alors, ma question est très simple, au ministre : Qu'attend le ministre pour garantir que chaque femme pourra passer sa mammographie à temps?

• (10 h 20) •

La Présidente : La réponse de la présidente du Conseil du trésor.

Mme France-Élaine Duranceau

Mme Duranceau : Merci, Mme la Présidente. Écoutez, ce sont des considérations, là, qui sont importantes. Puis on a bien écouté et entendu les médecins. Le ministre de la Santé l'a dit, il y a un 60 jours, dans la loi, qui était prévu pour faire des ajustements, ceci dit, pour... pour ajuster, pour bonifier, et on est tout à fait dans cet état d'esprit là, dans l'ouverture. C'est sûr qu'il ne faut pas qu'il y ait de recul au niveau des mammographies puis de notre capacité à exécuter ce programme-là, qui sert très bien les Québécoises.

Alors, Mme la Présidente, on est dans une posture où on est ouverts. On veut arriver à une solution. Les Québécois s'attendent à ce qu'on règle cette situation-là pour le bien des médecins et des Québécois. Notamment, si on parle des médecins de famille, on veut augmenter la prise en charge, Mme la Présidente. Et il faut trouver une solution pour que tout le monde soit rassuré dans ce dossier-là.

La Présidente : Première complémentaire.

Mme Brigitte B. Garceau

Mme Garceau : Les omnipraticiens avertissent le ministre de la Santé que sa loi n° 2 met directement en danger l'accès aux soins pour les femmes : contraception, avortement, dépistage, suivi de grossesse. Rien n'a été prévu. Les cliniques envisageaient déjà de mettre fin ou envisagent déjà de mettre fin aux suivis de grossesse. Et votre loi ne prévoit strictement aucune protection pour les femmes enceintes.

Est-ce que le ministre va suspendre sa loi et réparer les dommages qu'il est en train de causer?

La Présidente : Et vous vous adressez à la présidente.

M. Christian Dubé

M. Dubé : ...

La Présidente : M. le ministre.

M. Dubé : Pardon. Mme la Présidente, j'ai répondu un peu plus tôt cette semaine à une question très semblable, mais je pense que c'est important de préciser. Lorsqu'on a fait le webinaire sur l'explication de la loi, qu'on a fait il y a déjà une dizaine de jours, on a bien expliqué qu'il y avait des actes qui étaient inchangés dans certaines catégories. Et, l'exemple, par exemple, de l'interruption de grossesse, ces actes-là ne changeront pas, vont continuer d'être à l'acte. C'est la même chose que c'était en ce moment. Il y a beaucoup de... Et je donne cet exemple-là, Mme la Présidente, pour dire qu'il y a beaucoup d'actes qui sont inchangés, et qu'on a besoin de clarifier. Et c'est ce qu'on fait en ce moment dans les discussions qui ont lieu, notamment avec...

La Présidente : Deuxième complémentaire. Et, pour ce faire, je reconnais le député de LaFontaine.

M. Marc Tanguay

M. Tanguay : Le chaos créé par la mauvaise loi n° 2 du ministre fait plusieurs victimes. Ce matin, vous m'avez entendu, Mme la Présidente, plaider pour des citoyens du comté de Bécancour, des citoyens du comté de Trois-Rivières. Là, je vais plaider pour les citoyens du comté de LaFontaine. Avec Gaétan Barrette, en juillet 2017, on avait rouvert la radiologie à Rivière-des-Prairies. Là, RadiologiX va fermer, c'est un fait de la vie, c'est un fait, ils vont fermer. Des citoyens qui n'auront plus accès à une radiologie.

Le ministre, que répond-il à mes citoyens face à son chaos?

La Présidente : La réponse du ministre.

M. Christian Dubé

M. Dubé : Alors, je vais continuer dans le même sens, Mme la Présidente, parce que je pense que c'est important de voir comment... et les gens le comprennent, maintenant, comment la rémunération pour les médecins, que ce soit pour les médecins... entre autres pour les médecins de famille, elle est excessivement complexe. On parle de plus de 5 000 actes, qu'on est en train de résumer à moins d'une dizaine d'actes. On a bien dit que la période de 60 jours, dont parlait ma collègue, permet de faire certains ajustements que l'on a entendus au cours des dernières semaines. Mme la Présidente, nous allons faire les ajustements nécessaires ou les clarifications nécessaires pour que tous les Québécois soient bien servis et aient accès à un médecin de famille comme c'est promis. Merci beaucoup.

La Présidente : En question principale, je reconnais maintenant le député de Nelligan.

Blocs d'énergie destinés aux entreprises**M. Monsef Derraji**

M. Derraji : Merci, Mme la Présidente. Aujourd'hui, Thomas Gerbet nous apprend que Québec et la ministre de l'Énergie ne veulent plus dévoiler l'électricité qu'il reste pour les projets industriels. Je tiens à rappeler, Mme la Présidente, que l'énergie, c'est un bien collectif.

Maintenant, 2023, il y avait une liste. 2024, il y avait une liste. Et aujourd'hui le ministère de l'Énergie et Mme la ministre refusent de dévoiler la liste des projets attribués et combien il reste d'électricité.

Mme la Présidente, la question qui reste, aujourd'hui, que la ministre doit répondre, c'est : Combien il reste d'électricité pour accueillir les projets que son propre gouvernement vient d'annoncer, la dernière année? Est-ce qu'il reste zéro mégawatt ou bien sommes-nous déjà dans le négatif?

La Présidente : La réponse de la ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie.

Mme Christine Fréchette

Mme Fréchette : Merci, Mme la Présidente. Donc, j'aimerais rappeler que le nombre de mégawatts octroyés aux entreprises est une donnée confidentielle. Donc, sauf s'il y a une autorisation qui nous est donnée par la compagnie qui reçoit les mégawatts en question, il n'y a pas divulgation de ce nombre parce que c'est une donnée stratégique et une donnée confidentielle qu'il est important de protéger.

Donc, notre gouvernement, on vise à octroyer ces blocs de mégawatts aux projets qui sont les plus structurants, et je pense qu'on en a fait la démonstration, particulièrement pour des projets structurants en région, par ailleurs. On a, par exemple, la Davie qui a reçu des mégawatts, parce que le chantier de la construction navale est un chantier de grande importance, dans lequel on se positionne pour les années à venir, voire les décennies à venir. AEM Cap-Chat, en Gaspésie également, a reçu des mégawatts. AquaBoreal, sur la Côte-Nord, même chose, c'est un projet porteur qu'on souhaite soutenir. On a également Agnico Eagle qui a reçu des mégawatts, également, Hitachi Énergie. L'ensemble de ces domaines-là sont des secteurs structurants pour lesquels on oeuvre parce qu'on travaille, nous, contrairement aux libéraux, à créer des emplois bien rémunérés au Québec pour les secteurs d'avenir.

La Présidente : Première complémentaire.

M. Monsef Derraji

M. Derraji : Mme la Présidente, je n'ai jamais pensé que, dans cette Chambre, je me levais un jour et je vais dire la chose suivante : Pierre Fitzgibbon était plus transparent que l'actuelle ministre de l'Énergie. Ça ne se peut pas. Ça ne se peut pas, Mme la Présidente. J'ai deux communiqués, deux listes, 2023, 2024. 2024, le ministre Fitzgibbon disait : 500 mégawatts. C'est le dernier chiffre connu.

Est-ce qu'elle peut affirmer aujourd'hui qu'il reste de l'énergie pour les prochains projets industriels?

La Présidente : La réponse de la ministre.

Mme Christine Fréchette

Mme Fréchette : Oui, Mme la Présidente. Je rappelle que c'est une information de nature confidentielle et stratégique, et nous la divulguons seulement s'il y a autorisation de la part de l'entreprise pour ce faire.

Alors, maintenant, on est dans une période où le nombre de mégawatts requis... le nombre de mégawatts requis est grandissant. Et donc c'est ce pour quoi on travaille à doubler la production énergétique, via Hydro-Québec. Et c'est pour ça aussi qu'on a adopté le projet de loi n° 69, pour accélérer les projets de développement énergétique, projet de loi que les libéraux ont refusé d'appuyer.

Alors, nous, on travaille à accélérer ces projets-là parce qu'on sait que c'est des projets porteurs et on s'inscrit parfaitement dans la transition énergétique, dans la décarbonation de l'économie, avec nos mégawatts verts.

La Présidente : Deuxième complémentaire.

M. Monsef Derraji

M. Derraji : Mme la Présidente, ça ne peut pas, Mme la Présidente, M. Fitzgibbon était transparent plus que la ministre actuelle. Ça ne se peut pas, Mme la Présidente. On avait les listes, on savait combien de mégawatts existaient et combien il restait, Mme la Présidente.

La seule question qui s'impose aujourd'hui : Sommes-nous déjà rendus à zéro mégawatt? Parce que c'est ça, la question. Parce que leur vision économique, c'est devenu un show de boucane, Mme la Présidente.

Qu'elle soit transparente, qu'elle déclare combien de mégawatts restent encore pour les industriels au Québec.

La Présidente : La réponse...

Des voix : ...

La Présidente : Bon, vous le savez, pas de bravo. La réponse de la ministre.

Mme Christine Fréchette

Mme Fréchette : Oui. Alors, comme vous le savez, on travaille à développer en accéléré les mégawatts à travers Hydro-Québec. On a un plan d'investissement de 200 milliards de dollars pour Hydro-Québec, pour faire en sorte de doubler la production d'énergie verte. On est dans une période faste au niveau des projets énergétiques, on est attrayants parce qu'on s'inscrit dans la transition énergétique, parce que les entreprises veulent montrer patte verte en s'alimentant, en s'approvisionnant à partir d'électricité verte et renouvelable. On veut réduire également l'économie... la dépendance de l'économie québécoise aux... à l'énergie fossile. Donc, ça, ça passe par un rehaussement des mégawatts. Et, comme on le sait, la transition énergétique, elle requiert également beaucoup de rehaussement de la production. Alors, on s'inscrit parfaitement dans cette ligne-là, au bénéfice des Québécois.

La Présidente : En question principale, je reconnais maintenant le député de Jean-Lesage.

Abrogation de la Loi visant principalement à instaurer la responsabilité collective quant à l'amélioration de l'accès aux services médicaux et à assurer la continuité de la prestation de ces services

M. Sol Zanetti

M. Zanetti : Merci, Mme la Présidente. Avec le projet de loi n° 2, la CAQ a créé artificiellement une crise pour marquer des points dans les sondages, sans se soucier des impacts dévastateurs pour la population. Et là les négociations avec les médecins échouent, les cliniques ferment, la population perd confiance. Le ministre de la Santé, lui, bien, il s'entête, il continue, on s'enfonce dans la crise. Il refuse de faire la seule chose qui arrêterait les démissions de médecins, retirer la loi n° 2.

Les Québécoises et Québécois sont inquiets, et je partage leurs inquiétudes. Perdre son seul lien stable avec un professionnel de la santé à cause d'une chicane créée de toutes pièces, c'est terrible.

Combien de médecins vont quitter le réseau avant que la CAQ retire la loi n° 2? Ma question, là, c'est vraiment le nombre, le nombre que vous vous êtes fixé. À un moment donné, vous avez dû vous dire : Bien, s'il y en a 3 000, on va...

La Présidente : ...rappelle que vous vous adressez à la présidente, je vous prie. Poursuivez.

M. Zanetti : Quel nombre se sont-ils fixé, Mme la Présidente? 1 000? 2 000? 3 000? Y a-tu comme un nombre plafond ou bien c'est, comme, on s'en fout, on continue la loi n° 2 jusqu'au bout, même si tout le monde part? C'est ça, ma question.

La Présidente : La réponse du ministre de la Santé.

M. Christian Dubé

M. Dubé : Écoutez, Mme la Présidente, de penser qu'on a fait ça pour monter dans les sondages, je ne suis même pas sûr que je veux répondre à cette question-là, Mme la Présidente, là. Je pense qu'on avait un objectif, que j'ai clarifié plusieurs fois. Il est tout à fait inacceptable qu'en ce moment 1,5 million de Québécois n'aient pas accès à un médecin de famille, à un médecin de famille ou un endroit où ils peuvent être affiliés à un GMF, ou à une clinique, ou à un CLSC. C'est ça qui n'est pas acceptable, Mme la Présidente, on le dit depuis le début. Et il faut regarder de faire les choses autrement. Le statu quo, tout le monde l'a dit... Le mode de rémunération que nous avons mis en place permet de faire de la prise en charge collective à l'échelle du Québec. C'est une démonstration qui a été faite. La plupart des médecins sont d'accord. C'est sûr que ça fait un grand changement pour la méthode utilisée actuellement, qui est la prise en charge individuelle, mais, Mme la Présidente, on sait que c'est la bonne solution, et nous allons continuer de faire les accommodements qui sont raisonnables pour trouver une solution avec nos médecins. Merci beaucoup, Mme la Présidente.

• (10 h 30) •

La Présidente : Première complémentaire.

M. Sol Zanetti

M. Zanetti : C'est étonnant, parce que, si l'objectif était de réduire le nombre de patients orphelins, c'est l'échec total. Les médecins partent. Le nombre de patients orphelins va exploser. Ce que je comprends du ministre, c'est qu'il peut perdre le nombre de médecins... il peut nous faire perdre le nombre de médecins maximal puis il va s'entêter quand même.

Je vais lui poser une autre question, un peu similaire : Ça va prendre combien de patients orphelins de plus avant que la CAQ retire la loi n° 2?

La Présidente : La réponse du ministre.

M. Christian Dubé

M. Dubé : Mme la Présidente, je pense qu'on a souvent vu Québec solidaire être les partisans du statu quo, et je pense qu'ici les Québécois sont tout à fait d'accord que le statu quo, dans notre réseau de la santé, n'est pas possible. En fait, c'est à vous que je m'adresse, Mme la Présidente, c'est bien ça. Mme la Présidente, les Québécois sont d'accord que le statu quo n'est pas possible dans la façon dont 1,5 million de Québécois n'ont pas accès aux services de la santé qu'ils méritent. Ces gens-là sont souvent... Ce qui est encore pire, Mme la Présidente, puis ça, je pense que Québec solidaire doit le reconnaître, c'est souvent des personnes qui sont très vulnérables. C'est ça, notre objectif, Mme la Présidente, de trouver une nouvelle façon de faire pour s'assurer que tous les Québécois soient pris en charge.

La Présidente : Deuxième complémentaire. Et, pour ce faire, je reconnais la députée de Sainte-Marie—Saint-Jacques.

Mme Manon Massé

Mme Massé : Justement, M. le ministre devrait nous expliquer. Si cette loi-là est pour s'adresser aux personnes vulnérables, comment se fait-il que ces médecins-là, ces personnes-là nous disent tous que la loi n° 2, ça n'a pas de bon sens?

J'en reviens aux femmes. La santé des femmes nécessite une approche particulière. Le ministre l'avait-il senti? Est-ce qu'il peut nous expliquer pourquoi le suivi de grossesse... il nous a parlé de l'interruption de grossesse, mais comment se fait-il qu'il n'a même pas sa pastille particulière? Va-t-il retirer sa loi?

La Présidente : La réponse du ministre.

M. Christian Dubé

M. Dubé : Bien, c'est justement ça, la différence, Mme la Présidente, entre retirer la loi puis avoir une discussion avec les médecins sur des arrangements qui peuvent être faits. L'exemple des codes de vulnérabilité dont parle ici la députée, c'est un très, très bel exemple. En ce moment, selon le code Grouper, il y a quatre catégories, mais il y a 20 sous-catégories, et, dans ces sous-catégories-là, justement, la question des suivis de grossesse peuvent en faire partie. C'est justement le genre de discussion qu'on peut avoir en ce moment avec la FMOQ pour voir les ajustements qui sont possibles. Je le répète souvent, la période de 60 jours après le passage de la loi était prévue pour ça. Et j'espère que ces discussions-là pourront avoir lieu aux tables...

La Présidente : En question principale, je reconnais maintenant le député de Taschereau.

Troisième lien entre Québec et Lévis**M. Etienne Grandmont**

M. Grandmont : Merci, Mme la Présidente. Mme la Présidente, j'ai pour vous une question quiz, ce matin. Qui a dit la phrase suivante en parlant du troisième lien? Est-ce que c'était... En fait : «En ce moment...» Je cite : «En

ce moment, avec les données qu'on a, ça ne justifie pas l'implantation d'un tunnel routier. Les temps de déplacement entre Québec et Lévis ont diminué de manière significative aux heures de pointe.» Alors, est-ce que c'était Nature Québec, est-ce que c'était Équiterre ou est-ce que c'était l'ancienne ministre des Transports? Bien, évidemment, c'est l'ancienne ministre des Transports. C'était le 20 avril 2023.

Alors, le temps a passé, mais les données d'achalandage, elles, pointent toujours dans la même direction. L'achalandage a continué de baisser, entre Québec et Lévis, depuis 2018. Pendant ce temps-là, la CAQ a continué obstinément à mettre de l'argent dans ce projet-là. On est rendus à 128 millions de dollars, dans ce projet-là, en contrats.

Mme la Présidente, le PLQ a niaisé la population pendant des années avec le troisième lien. La CAQ a fait la même chose depuis sept ans. Est-ce que le ministre des Transports peut faire la seule chose raisonnable et...

Des voix : ...

La Présidente : Alors, je suis debout. Je vous demande de demeurer respectueux dans les termes qui sont employés. Vous avez employé un terme qui est loin d'être respectueux et, me souffle-t-on à l'oreille, qui est aussi non parlementaire, et je vais vérifier pour ne pas vous induire en erreur.

Des voix : ...

La Présidente : Alors, je suis debout, vous demeurez assis. Je vais trancher, merci.

Alors, des termes similaires, de la même famille, sont non parlementaires. Je vous demanderais de retirer le verbe que vous avez employé.

M. Grandmont : ...

La Présidente : Merci, M. le député. Vous aviez terminé votre temps de parole. La réponse du ministre des Transports et de la Mobilité durable. On l'écoute.

M. Jonatan Julien

M. Julien : Oui. Merci, Mme la Présidente. Écoutez, c'est certain que mon collègue de Taschereau et moi, on s'apprécie, mais, sur le volet du troisième lien, on a quand même un désaccord, qu'on constate mutuellement.

On a un pont, à Québec, le pont Pierre-Laporte, qui a une capacité qui est déjà dépassée depuis assez... assez longtemps, j'en conviendrai avec mon collègue. On a un pont de Québec qui est... qui est joli, patrimonial, avec une capacité somme toute assez restreinte. Et, dans une perspective de développement économique, dans une perspective de sécurité économique, dans une perspective où... les régions qui se développent, Chaudière-Appalaches, Québec, l'ISQ nous dit que, dans les 30 prochaines années, c'est la croissance démographique... une des croissances démographiques les plus élevées dans tout le Québec, la septième ville du Québec, à Lévis, la deuxième plus grande ville au Québec, à Québec, un lien interrives est nécessaire, mais on va prendre le temps de le faire adéquatement.

J'ai mentionné que, d'ici la fin de l'hiver, on aura le budget cible et le tracé final pour aller au marché. On franchit les étapes. Oui, on est le seul parti, on est le gouvernement qui préconise un lien interrives pour la sécurité économique, pour le développement économique de notre région. On y croit. Mon collègue...

La Présidente : Première complémentaire.

M. Etienne Grandmont

M. Grandmont : Mme la Présidente, les données sont très, très claires, l'achalandage a baissé, depuis 2018. Puis, quand le ministre me parle de sécurité économique... J'avais posé la question à l'ancienne ministre des Transports, en étude des crédits : Est-ce qu'il y a une étude sur la sécurité économique? Parce que, dans le fond, la sécurité économique, ça a été nommé une fois, c'est une ligne dans le rapport de la CDPQ.

Alors, je pose la même question au ministre des Transports : Est-ce qu'il existe une étude qui démontre le besoin de sécuriser économiquement au regard des infrastructures de transport qu'on a entre Québec et Lévis?

La Présidente : La réponse du ministre.

M. Jonatan Julien

M. Julien : Oui. Merci, Mme la Présidente. Bien, vous savez, mon collègue a toujours les mêmes préoccupations, puis moi, j'ai toujours les mêmes affirmations, donc on est constants tous les deux.

Clairement, on a un lien interrives qui est en surcapacité. Le pont Pierre-Laporte, c'est démontré. Mon collègue mentionne que momentanément, postpandémique, il y a une réduction... Bien oui, il y a une réduction, mais toutes les projections nous envoient vers une croissance de ces éléments-là. C'est la même chose pour le transport collectif, hein? On a vu une réduction momentanée, Mme la Présidente, dans le transport collectif, puis nous, notre gouvernement, on n'a pas dit : On va réduire les investissements. Bien, au contraire, on continue d'investir, parce qu'on se projette à long terme.

Pour la sécurité économique, le développement de notre région, Capitale-Nationale et Lévis, un troisième lien est nécessaire, et on va le faire.

La Présidente : Deuxième complémentaire.

M. Etienne Grandmont

M. Grandmont : Les faits sont têtus et les chiffres aussi, Mme la Présidente. Le parc automobile a augmenté de 6 %, dans les dernières années, dans la grande région de Québec, et pourtant l'achalandage entre Québec et Lévis, sur les deux ponts existants, a baissé. C'est une tendance qu'on observe depuis 2018.

Il n'a pas répondu à ma question non plus. Est-ce qu'il a une étude pour démontrer, pour appuyer la notion de sécurité économique? Parce que ça fait longtemps qu'on s'appuie sur cette notion-là pour défendre ce projet-là, mais ce que je comprends, c'est qu'il est indéfendable, on n'a pas d'étude là-dessus.

La Présidente : La réponse du ministre.

M. Jonatan Julien

M. Julien : Oui, Mme la Présidente, je suis obligé d'être en désaccord avec mon collègue. Mais il n'y a personne qui sera surpris là-dessus.

Momentanément, postpandémie, on a vu une réduction de l'utilisation du transport collectif. Pourtant, quand je rencontre les sociétés de transport, je leur dis : On va continuer d'investir, on va continuer de donner plus de moyens en transport collectif.

Mon collègue mentionne que, posteriori à 2018, il y a une baisse de l'achalandage sur les réseaux routiers. Bien oui, parce qu'il y a le télétravail, on a changé nos habitudes. Mais on est en train de ramener plus de monde au travail ici, là, pour les fonctionnaires.

Quand on se projette dans les 15, les 20 et les 30 prochaines années, ça prend quelqu'un d'aveugle pour ne pas constater que le développement économique de notre région, Lévis, Québec, va exploser et que ce lien-là va être nécessaire.

• (10 h 40) •

La Présidente : En question principale, je reconnais maintenant le député de Saint-Henri—Sainte-Anne.

Sommes dédiées à la lutte contre l'itinérance

M. Guillaume Cliche-Rivard

M. Cliche-Rivard : Mme la Présidente, encore une fois, il a fait froid, hier, je dirais même très froid. On pourrait battre des records historiques en décembre cette année. Puis, pendant ce temps-là, bien, il y a trop de personnes, malheureusement, qui ont dû dormir à la rue, au péril de leur vie.

Alors que le milieu communautaire travaille d'arrache-pied pour trouver une place pour tout le monde, un autre vent glacial, celui de l'incertitude, leur donne froid dans le dos. Le Plan d'action interministériel en itinérance 2021-2026 arrivera à échéance dans environ trois mois. Les organismes s'apprêtent à passer l'hiver sans confirmation officielle de la reconduction de leur financement. On parle ici de 280 millions pour faire face à la crise humanitaire de l'itinérance, montant qui doit être reconduit pour assurer les services publics aux plus vulnérables.

Ma question pour la ministre des Services sociaux est bien simple : Peut-elle ici, ce matin, affirmer en cette Chambre qu'elle va reconduire le financement du plan d'action? Et peut-elle s'engager, au strict minimum, à ce que le milieu ne connaisse aucune baisse de financement en 2026?

La Présidente : La réponse de la ministre responsable des Services sociaux.

Mme Sonia Bélanger

Mme Bélanger : Mme la Présidente, toujours des questions très directes, qui concernent le financement, de mon collègue, mais j'aimerais quand même vous dire, oui, je partage les mêmes préoccupations que mon collègue du côté de Québec solidaire notamment. Les personnes en situation d'itinérance, il ne devrait pas y en avoir dans la rue, il ne devrait pas y en avoir sur le trottoir, peu importe la ville, la municipalité où on demeure, au Québec. Puis on le sait, qu'on est dans l'augmentation d'un phénomène qui est important, puis notre gouvernement agit, Mme la Présidente, pour, justement, ajuster le financement aux organismes communautaires.

Je reconnais que les organismes font un travail vraiment extraordinaire sur le terrain, qu'on a besoin de nos organismes communautaires. Depuis que je suis responsable des Services sociaux, je suis allée à Québec, à Montréal, en Outaouais. Je me propose d'aller bientôt à Trois-Rivières. Je vais continuer à aller sur le terrain. J'ai vu des campements. C'est inadmissible, inadmissible de vivre dans une tente ou dans des boîtes de carton, au Québec. J'ai vu des haltes-chaleur, et il faut s'en réjouir. J'ai vu des refuges, j'ai vu du logement temporaire. Alors, nous avons vraiment toutes les...

La Présidente : Première complémentaire.

M. Guillaume Cliche-Rivard

M. Cliche-Rivard : Merci, Mme la Présidente. La ministre aime que je sois direct, je vais l'être très, très clairement, là.

Le 31 mars, pour les organismes communautaires, c'est demain matin. Ils ont des planifications importantes à faire. La question est supersimple : Confirme-t-elle la reconduction de l'enveloppe pour 2026, oui ou non? Est-ce que les organismes communautaires vont avoir des bonnes nouvelles très rapidement? Il y a des embauches en cours. Il y a des projets en cours. Est-ce que, oui ou non, l'enveloppe est reconduite? La question est simple.

La Présidente : La réponse de la ministre.

Mme Sonia Bélanger

Mme Bélanger : Mme la Présidente, on va faire ce qu'il faut. La réponse est claire. On va faire ce qu'il faut. On a effectivement un plan interministériel en itinérance 2021-2026. Nous avons lancé ce plan en 2021, ça a porté ses fruits. Il faut saluer les partenaires. Tantôt, j'ai parlé des organismes, j'en profite aussi pour saluer le leadership des municipalités. Les municipalités veulent prendre plus de leadership dans l'itinérance. On est d'accord. Puis on va prendre le temps de réviser les rôles et les responsabilités de chacun des paliers d'acteurs, autant les organismes, les municipalités que, bien sûr, au niveau gouvernemental. Puis je veux quand même saluer les investissements historiques en itinérance, 280 millions, qui est dans le plan d'intervention, et on...

La Présidente : Deuxième complémentaire.

M. Guillaume Cliche-Rivard

M. Cliche-Rivard : Merci, Mme la Présidente. Je n'ai pas entendu de réponse spécifique, si l'enveloppe va être reconduite pour 2026. Elle a une dernière chance pour y répondre. Ce serait très apprécié, sur le milieu... dans le milieu, d'avoir cette réponse-là.

Cette semaine, la ministre a aussi promis, au micro de Patrick Masbourian, de nous dire exactement, cette semaine, où iraient les 5 millions additionnels de la mise à jour budgétaire. Que l'argent descende rapidement, dans quels refuges, à quel endroit, pour quels projets, on devait avoir la réponse cette semaine. Ça tombe bien, on est vendredi. Allons-y.

La Présidente : La réponse de la ministre.

Mme Sonia Bélanger

Mme Bélanger : Mme la Présidente, oui, 5 millions à la mise à jour économique pour les mesures hivernales. Alors donc, la réponse est claire. Le travail est en train de se faire avec Santé Québec, donc, auprès des organismes. On travaille avec les municipalités.

Et mon collègue me demande de travailler plus rapidement en lien avec la planification budgétaire 2026-2027. On va y aller par étapes. Là, on est vraiment dans les mesures hivernales, Mme la Présidente, on ajoute un 5 millions aux mesures existantes. Alors, il faut se réjouir de ça. Moi, je vais m'assurer que ce financement aille rapidement aux différents organismes. Ils attendent ce financement-là, mais, en même temps, ils se mobilisent déjà, et c'est important, Mme la Présidente. Donc, un travail d'équipe entre tous les paliers.

La Présidente : En question principale, je reconnais maintenant la députée de Terrebonne.

**Stratégie du gouvernement en matière de
développement économique et d'énergie****Mme Catherine Gentilcore**

Mme Gentilcore : Le premier ministre et la ministre de l'Économie nous demandent souvent, main sur le coeur, de considérer leur moyenne au bâton, mais la réalité, c'est que ce gouvernement-là perd les manches de la partie une après l'autre depuis des années.

Aujourd'hui, on apprend que le gouvernement a songé à radier le pari de 805 millions de dollars qu'il a fait dans C Series. Ça, ça porte le bilan caquiste-libéral dans cet avion-là à 2,1 milliards de dollars. Plus de la moitié des annonces de projets auxquels le premier ministre a participé depuis qu'il est là ont échoué carrément, des centaines de millions de dollars qui viennent directement de la poche des Québécois et qui sont pariés carrément. C'est le cas pour Recyclage Carbone Varennes, Lion, Sonder, AppDirect, Nemaska.

Je ne veux pas parier là-dessus, là, mais j'ai l'impression que, un déficit de 12 milliards, les Québécois vont radier leur investissement en la CAQ, en 2026, ce ne sera pas trop long. Mais, d'ici là, combien de millions de plus la CAQ va coûter aux Québécois?

La Présidente : La réponse de la ministre de l'Économie, l'Innovation et de l'Énergie.

Mme Christine Fréchette

Mme Fréchette : Merci, Mme la Présidente. Il faut voir qu'on travaille à structurer l'économie dans des secteurs qui sont porteurs. Et, s'il y en a un qui est bien porteur, c'est celui de l'aérospatiale et de l'aéronautique, particulièrement dans le contexte actuel, où la défense prend une place inégalée. Mais par ailleurs le secteur aérospatial, en dehors même de la défense, c'est un secteur dans lequel on est engagés depuis des décennies, et c'est un secteur qui contribue grandement au développement économique du Québec. Si on regarde, par exemple, pour le programme A220 d'Airbus, les retombées, entre 2018 et 2022, on parle d'une contribution au PIB québécois de 3,1 milliards de dollars, 13 200 emplois soutenus. Je sais que le Parti québécois ne veut pas soutenir les entreprises, ne veut pas aider les entreprises, mais nous, on a à coeur le fait d'aider à développer des emplois bien rémunérés dans des secteurs d'avenir, et ça passe notamment par le soutien dans l'aérospatiale. Au niveau des revenus pour le gouvernement du Québec, ça a signifié 567 millions de dollars. Et, si on regarde au niveau des retombées pour 2023 à 2038, eh bien, on aura une contribution au PIB québécois de 19 milliards de dollars, grâce au programme de l'A220, et 124 000 emplois. C'est majeur, c'est considérable, et on s'y investit.

La Présidente : Première complémentaire.

Mme Catherine Gentilcore

Mme Gentilcore : Bon, je pense que c'est clair, là, la ministre veut continuer de choisir les gagnants des subventions selon son instinct, comme le faisait son prédécesseur. Mais là elle a réussi un exploit, là : être moins transparente encore que Fitzgibbon.

L'énergie, c'est un bien collectif, et elle refuse pourtant de révéler combien de mégawatts sont disponibles en ce moment. Les Québécois veulent savoir, ils ont le droit de savoir.

Est-ce qu'elle veut aussi choisir les gagnants des blocs d'énergie à l'abri des regards?

La Présidente : La réponse de la ministre.

Mme Christine Fréchette

Mme Fréchette : Oui, Mme la Présidente, bien, si on veut revenir sur la notion d'indépendance, j'aimerais souligner que, grâce au projet de loi n° 69, que le Parti québécois a refusé d'adopter, d'appuyer, eh bien, on va voir pour la première fois la possibilité de voir les projets de développement de mégawatts d'Hydro-Québec, donc un plan ouvert de développement du réseau de transport d'électricité. Donc, ça, c'est majeur. Ça va faire en sorte de mieux aider les entreprises à décider à quel endroit elles vont pouvoir s'établir, suivant le nombre de mégawatts dont elles auront besoin. Ça, ça fait partie des démarches que l'on a mises en place pour faire en sorte d'accélérer les projets de développement économique, d'accélérer le développement énergétique et de rehausser les retombées pour le Québec de manière considérable.

La Présidente : Deuxième complémentaire.

Mme Catherine Gentilcore

Mme Gentilcore : Les bris de transparence s'accumulent, depuis sept ans, du côté de la CAQ. Si la ministre ne veut pas le dire, bien, pas de problème, j'envoie dès maintenant une demande d'accès à l'information pour les blocs d'énergie, comme je l'ai fait hier pour les prêts pardonnables puis pour les études de McKinsey sur la filière batterie. Je m'attends à obtenir des réponses, encore une fois, les Québécois veulent savoir ce que le gouvernement fait avec leur argent.

Est-ce que la ministre veut que je la mette en copie conforme de ma demande d'accès?

La Présidente : La réponse de la ministre.

Mme Christine Fréchette

Mme Fréchette : Oui, Mme la Présidente, bien, comme je le mentionnais un peu plus tôt pendant la période des questions, le nombre de mégawatts octroyés, c'est une donnée confidentielle, c'est une donnée stratégique pour les entreprises. Le PQ se soucie peu de ce qui est stratégique ou confidentiel pour les entreprises. Il ne veut pas faire de développement économique, c'est la dernière de ses intentions. Alors, nous, ça nous tient à coeur. On fait en sorte de protéger ce qui est confidentiel au sein du développement des entreprises, et le nombre de mégawatts, ça en fait partie. Donc, sauf sur autorisation d'une entreprise, on ne divulguera pas le nombre de mégawatts qui est octroyé. On l'a fait, par ailleurs, pour plusieurs entreprises qui ont accepté de divulguer. Je pense à Agnico-Eagle. Je pense à Hitachi Énergie ou encore à AEM. Pour ces entreprises-là, on avait eu le OK.

• (10 h 50) •

La Présidente : En question principale, je reconnais maintenant le député de Saint-Jérôme.

Accès aux services d'obstétrique dans les Laurentides**M. Youri Chassin**

M. Chassin : Merci, Mme la Présidente. L'unité des naissances de l'Hôpital de Saint-Eustache sera déménagée dans une semaine à Saint-Jérôme, pour environ trois mois. À l'unité des naissances de Saint-Eustache, 1 400 naissances par année. Des huit postes de gynécologues-obstétriciens, trois sont comblés. Des fermetures ont eu lieu cet été, puis en novembre, selon ce que *La Presse* rapportait il y a trois semaines. Santé Québec voulait faire cesser le yoyo d'ouvertures et de fermetures à l'Hôpital de Saint-Eustache, on comprend. Puis, en même temps, on a le président de l'Association des obstétriciens-gynécologues qui dit avoir sonné l'alarme depuis cinq ans. Le nombre de postes disponibles en obstétrique a augmenté de 511, en 2020, à 523 en 2025.

Le ministre de la Santé se joindra sans doute à moi pour féliciter les équipes des hôpitaux de Saint-Eustache et de Saint-Jérôme. Mais comment faire pour que ce soit l'exception et non la règle?

La Présidente : La réponse du ministre de la Santé.

M. Christian Dubé

M. Dubé : Bien, écoutez, Mme la Présidente, je pense qu'il y avait plusieurs points qui étaient soulevés par le député. Je voudrais juste revenir sur la situation de Saint-Eustache, l'Hôpital de Saint-Eustache, entre autres, où les bonnes décisions ont été prises par Santé Québec au cours des derniers jours.

Lorsque Santé Québec a pris la décision, de façon temporaire, et je le répète parce que je veux que les gens de Saint-Eustache et de la région comprennent bien, c'était parce qu'il y avait un enjeu de sécurité pour les femmes enceintes, d'être capables de bien faire les opérations, de bien faire les accouchements à l'hôpital avec un nombre minimum de médecins. Et c'est pour ça que la suggestion qui avait été faite, c'est d'envoyer... uniquement pour les accouchements, d'aller à l'hôpital de... à la Cité de la Santé, à Laval.

Maintenant, après discussion, après discussion avec les médecins, la communauté de Saint-Eustache s'est mobilisée pour accepter qu'il était peut-être préférable, sur une base temporaire, d'aller à Saint-Jérôme. Je pense que c'est une très, très bonne nouvelle, très, très bonne nouvelle parce que c'est une décision qui a été prise par la communauté locale, pour être capable de faire ça. Maintenant, c'est encore sur une base temporaire, puis on va continuer de suivre la...

La Présidente : Première complémentaire.

M. Youri Chassin

M. Chassin : Je ne pense pas qu'on peut dire que c'est une bonne nouvelle. Il faut que ce soit l'exception et non la règle. Et la cheffe de l'obstétrique dans les Laurentides, la Dre Isabelle Lambert, a démissionné, cet automne, de son poste. Selon elle, il faudrait un obstétricien-gynécologue par tranche de 15 000 habitants. Dans les Laurentides, on est à un pour 30 000.

L'hôpital de Saint-Jérôme est sûrement fier d'accueillir des naissances. Évidemment, on manque d'espace aussi. Est-ce qu'on va agrandir...

La Présidente : La réponse du ministre.

M. Christian Dubé

M. Dubé : Bien, écoutez, encore une fois, Mme la Présidente, là, je ne suis pas certain... c'est peut-être moi, ce matin, là, mais je ne suis pas certain que je comprends très bien la question, parce que, dans le fond, l'enjeu, pour nous, c'est de s'assurer... puis c'est vraiment la raison de Santé Québec, c'est de s'assurer que les Québécoises sont traitées correctement et avec rapidité, dans une... dans une situation où le bon service ne serait pas donné à l'Hôpital de Saint-Eustache.

Alors, Mme la Présidente, je pense que la décision de Santé Québec, en collaboration entre l'établissement qui devait le faire, à la Cité de la Santé à Laval, versus de le faire à Saint-Jérôme, a été prise pour les bonnes raisons. On regarde toujours le côté clinique, on regarde côté... du côté sécuritaire. C'est ça que Santé Québec a fait.

La Présidente : Deuxième complémentaire.

M. Youri Chassin

M. Chassin : Je comprends qu'on a une solution qui est dans... la moins pire, en quelque sorte, des solutions, évidemment, dans un contexte difficile. Ce qui peut changer la donne, c'est les infrastructures. L'Hôpital de Saint-Eustache, l'hôpital de Saint-Jérôme, ce sont des gros hôpitaux, dans les Laurentides, puis évidemment on a besoin que les infrastructures répondent à la demande et à la population.

Est-ce qu'on peut nous dire quand on va voir les travaux et des agrandissements?

La Présidente : Et la réponse nous vient du ministre responsable des Infrastructures.

M. Benoit Charette

M. Charette : Merci, Mme la Présidente. Merci au collègue pour sa question. Il n'est pas sans savoir qu'il y a des évaluations qui se font présentement pour les infrastructures en santé dans les Laurentides. On parle ici de Saint-Eustache. On parle de Saint-Jérôme. Mont-Laurier est également en évaluation de notre côté. Ce que je mentionnais hier, ça me fait plaisir de le répéter aujourd'hui, le prochain PQI, qui est mis à jour à chaque année, sera présenté au moment du prochain budget, et ce sont tous des projets qui sont considérés, actuellement, et pour lesquels des évaluations se poursuivent. Merci, Mme la Présidente.

La Présidente : En question principale, je reconnais maintenant la députée de La Pinière.

**Impact de la Loi visant principalement à instaurer la responsabilité collective
quant à l'amélioration de l'accès aux services médicaux et à
assurer la continuité de la prestation de ces services**

Mme Linda Caron

Mme Caron : Mme la Présidente, hier, on apprenait que plus du tiers des 230 répondants au sondage de la Communauté de pratique des médecins en CHSLD ont déclaré avoir l'intention de cesser ou réduire leur pratique en CHSLD dans le contexte de la loi n° 2. C'était déjà difficile de recruter des médecins en CHSLD. La loi n° 2 empire la situation. Ça veut dire que des aînés qui sont malades, qui souffrent et qui sont en fin de vie, en CHSLD, vont devoir se passer de médecin. Ça ne fait peut-être pas broncher le ministre, ni la CAQ, ni le premier ministre, mais empêcher de facto les aînés de recevoir les soins auxquels ils ont droit dans le contrat social du Québec, c'est inadmissible. C'est inadmissible. Est-ce qu'ils ont déjà oublié les souffrances atroces des aînés en CHSLD pendant la pandémie?

La Présidente : La réponse du ministre de la Santé.

M. Christian Dubé

M. Dubé : Bien, Mme la Présidente, non, on n'a pas oublié ce qui est arrivé dans les CHSLD, et je rappelle que c'est justement dans les négociations qui ont lieu avec la FMOQ que nous avons mis une priorité gouvernementale, une priorité gouvernementale pour que des sommes supplémentaires soient mises au service des gens en CHSLD. C'est tout à fait le contraire de ce que la députée essaie d'insinuer ici.

Qu'est-ce qu'on a fait pour que ce soit montré comme une cible... une priorité gouvernementale? On a mis des cibles de présence dans les CHSLD, pour s'assurer que les omnipraticiens assurent la présence dans les CHSLD. On sait que c'est important. Et c'est ce qu'on appelle une priorité gouvernementale.

Maintenant, il y a des ajustements aux tarifs, c'est un exemple de ce que j'ai donné tout à l'heure, qui peuvent être faits, et ce que nous allons continuer à faire, au cours des prochaines semaines, dans les discussions qui ont cours en ce moment, parce que, je le répète, madame, il faut rassurer les gens. Les CHSLD, pour nous, c'est une priorité gouvernementale. Merci beaucoup.

La Présidente : Et, en question principale, je reconnais maintenant la députée de Bourassa-Sauvé.

**Cadre réglementaire découlant de la Loi sur le développement
des entreprises québécoises dans le domaine du livre**

Mme Madwa-Nika Cadet

Mme Cadet : Merci, Mme la Présidente. Depuis plusieurs années, au Québec, la grande majorité des librairies alimentent la plateforme Gaspard, un outil indépendant qui vise à assurer la transparence des données sur les ventes et l'offre de livres au Québec.

Alors que le ministre de la Culture s'apprête à publier les nouveaux règlements de la Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre, le milieu du livre, au Québec, est unanime : le ministre a le devoir de faire en sorte que tous les joueurs du milieu y participent et il a le pouvoir de le faire par l'entremise de ces règlements. Les écrivaines et écrivains, les éditeurs de livres, les diffuseurs, les distributeurs, les librairies indépendantes, les coopératives en milieu scolaire et les bibliothèques publiques le recommandent tous. Ça offrirait de mieux planifier les réimpressions, de réduire les retours, d'optimiser les campagnes de mise en marché, ultimement de diminuer la destruction d'exemplaires de livres. Les avantages sont clairs.

Est-ce que le ministre va écouter le milieu?

La Présidente : La réponse du ministre de la Culture et des Communications.

M. Mathieu Lacombe

M. Lacombe : Merci beaucoup, Mme la Présidente. C'est une intéressante question. D'ailleurs, j'ai eu une rencontre de travail avec les gens de l'industrie, à ce sujet-là il y a à peine quelques semaines. Donc, j'imagine bien

que la question arrive à-propos. Et je leur ai indiqué qu'effectivement on va aller de l'avant avec la modernisation des règlements.

Mais, Mme la Présidente, c'est un dossier qui est complexe. Il y a des demandes de part et d'autre. On a des librairies indépendantes qui sont fortes, au Québec, qui sont essentielles. Dans beaucoup de nos petites municipalités, ces librairies-là tiennent le réseau à bout de bras. On a aussi de grandes chaînes, par exemple Renaud-Bray, qui sont des acteurs importants dans la chaîne du livre au Québec. Les deux ont des demandes. La chaîne du livre, c'est une chaîne qui est fragile. Il y a un équilibre à préserver, on doit s'assurer que de part et d'autre on réponde aux demandes, et c'est un exercice qui est délicat. Mais, Mme la Présidente, vous savez, quand je parle aux chaînes, quand je parle aux librairies indépendantes, je suis persuadé qu'avec ce qu'on est en train de faire on arrivera au meilleur équilibre possible. Donc, faisons confiance au processus, Mme la Présidente.

La Présidente : Voilà. Cela met fin à cette période de questions et de réponses orales.

Motions sans préavis

Comme il n'y a pas de votes reportés, nous allons passer à la rubrique Motions sans préavis, et, pour ce faire, je cède la place au troisième vice-président. Merci, tout le monde.

Le Vice-Président (M. Benjamin) : Alors, bonjour, collègues. Nous sommes bien à la rubrique des motions sans préavis. En fonction de nos règles et de l'ordre de présentation des motions sans préavis, je reconnais Mme la députée de Terrebonne.

Mme Gentilcore : Je sollicite le consentement des membres de cette Assemblée afin de présenter, conjointement avec le député de Nelligan, le député de Maurice-Richard, le député d'Abitibi-Est, la députée de Laporte, la députée de Rimouski et la députée de Saint-Laurent, la motion suivante :

«Que l'Assemblée nationale rappelle que l'énergie est un bien collectif et que les Québécois ont le droit à la transparence sur la disponibilité et l'attribution des blocs d'énergie;

«Que l'Assemblée nationale demande au gouvernement de dévoiler le nombre de blocs d'énergie disponibles.»
• (11 heures) •

Le Vice-Président (M. Benjamin) : Y a-t-il consentement pour débattre de cette motion? Il n'y a pas de consentement.

La prochaine motion revient à un membre du groupe formant le gouvernement. M. le député de Maskinongé.

Rendre hommage à M. Jean-François Blais

M. Allaire : Merci, M. le Président. Vous allez me permettre de saluer la présence de Jean-François Blais et ses famille et amis dans les tribunes.

Alors, je sollicite le consentement de cette Assemblée afin de présenter la motion suivante conjointement avec la députée de Bourassa-Sauvé, le député de Jean-Lesage, la députée de Terrebonne et le député de Saint-Jérôme :

«Que l'Assemblée nationale rende hommage à Jean-François Blais, créateur et réalisateur visionnaire qui a profondément marqué le paysage télévisuel québécois;

«Qu'elle souligne son apport exceptionnel à la culture d'ici à travers la direction d'émissions phares telles que *La Voix*, *En direct de l'univers*, *Belle et Bum* ainsi que de grands galas comme les Gêmeaux, l'ADISQ et les Olivier;

«Qu'elle salue son talent d'auteur pour le théâtre avec *Yvon raconte la shop*, en collaboration avec Yvon Deschamps, ainsi que son engagement au développement de la production télévisuelle et scénique au sein de SISMYK, la division musicale de ComediHa!;

«Qu'elle souligne son attachement profond à sa région, la MRC de Maskinongé, où il contribue à la vie communautaire et à la réussite éducative de nos jeunes; enfin

«Qu'elle reconnaisse en Jean-François Blais un modèle de créativité, d'excellence et de fidélité à ses racines, dont le parcours inspire l'ensemble du Québec.»

(Applaudissements)

Le Vice-Président (M. Benjamin) : Y a-t-il consentement pour débattre de cette motion?

Mme LeBel : Il y a consentement, sans débat.

Le Vice-Président (M. Benjamin) : Il y a consentement, sans débat.

Mise aux voix

Cette motion est-elle adoptée? Adopté.

La prochaine motion revient à l'opposition officielle, et je reconnais Mme la députée de Robert-Baldwin.

**À l'occasion de la commémoration du drame survenu à l'École polytechnique
de Montréal le 6 décembre 1989, dénoncer toutes les formes de violence
faite aux femmes et soutenir les actions contre cette violence**

Mme Garceau : Merci, M. le Président. Je sollicite le consentement de cette Assemblée afin de présenter la motion suivante conjointement avec la ministre responsable de la Condition féminine, la députée de Sainte-Marie—Saint-Jacques, la députée de Terrebonne, le député de Saint-Jérôme, la députée d'Abitibi-Est, le député de Taillon, la députée de Laporte, la députée de Rimouski et la députée de Saint-Laurent :

«Que l'Assemblée nationale souligne le 36^e anniversaire de la tragédie de Polytechnique, survenue le 6 décembre 1989;

«Qu'elle rende hommage aux 14 [victimes, des] jeunes femmes assassinées lors de cet acte antiféministe, et qu'elle se souvienne aussi des nombreuses personnes blessées ou profondément marquées par cette violence;

«Qu'elle salue l'engagement indéfectible du collectif PolySeSouvient d'honorer la mémoire des 14 victimes de la tuerie de Polytechnique et leur campagne pour obtenir l'interdiction totale de la possession privée d'armes d'assaut au Canada;

«Qu'elle réaffirme que l'égalité et le respect entre les femmes et les hommes sont des valeurs essentielles et non négociables de la société québécoise;

«Qu'elle exprime sa profonde préoccupation devant la hausse récente des violences sous toutes [ses] formes, y compris la multiplication des féminicides, l'augmentation de la violence armée chez les jeunes, ainsi que la montée inquiétante des discours misogynes et de propos haineux envers les femmes;

«Qu'elle réitère l'importance de renforcer les mesures de prévention, d'éducation, de sensibilisation et de protection, afin d'assurer à toutes les femmes un parcours de vie sécuritaire et sans violence;

«Qu'elle rappelle l'importance des 12 jours d'action contre les violences faites aux femmes, qui encouragent la dénonciation et la prise d'actions pour prévenir ces violences sous toutes ses formes;

«Qu'elle demande à tous les partis politiques de s'unir pour honorer la mémoire des 14 victimes, pour soutenir leurs familles, et pour réaffirmer la priorité absolue que constitue la sécurité des femmes au Québec;

«Et qu'enfin, les membres de l'Assemblée nationale observent une minute de silence en leur mémoire.»

Le Vice-Président (M. Benjamin) : Y a-t-il consentement pour débattre de cette motion?

Mme LeBel : ...M. le Président, il y a un consentement pour un débat de deux minutes de rigueur par intervenant dans l'ordre suivant : la députée de Robert-Baldwin, le ministre... la ministre responsable de la Condition féminine, la députée de Sainte-Marie—Saint-Jacques et la députée de Terrebonne.

Le Vice-Président (M. Benjamin) : Alors, je comprends qu'il y a consentement afin qu'il y ait un débat de rigueur de deux minutes et que la présidence applique strictement cette consigne.

Alors, je commencerai par reconnaître Mme la députée de Robert-Baldwin.

Mme Brigitte B. Garceau

Mme Garceau : Merci, M. le Président. Je tiens à souligner, dans les tribunes, la présence de M. Benoît Laganière, témoin survivant de Polytechnique, ainsi que son épouse Anne Richard, et de M. Boufeldja Benabdallah, ami du PolySeSouvient et cofondateur et porte-parole de la mosquée du Québec.

Aujourd'hui, nous honorons la mémoire des 14 jeunes femmes assassinées à l'École polytechnique parce qu'elles étaient des femmes. Elles incarnaient l'avenir, le savoir, l'égalité.

Nous pensons également à toutes les victimes indirectes, familles, proches, amis qui portent encore aujourd'hui les cicatrices de cette tragédie.

36 ans plus tard, cette tuerie continue de marquer notre mémoire collective et elle nous rappelle que la violence fondée sur le genre n'appartient pas au passé. Elle demeure une réalité qu'il faut combattre sans relâche.

Les violences augmentent, les féminicides se multiplient, et l'accès aux armes à feu suscite toujours de vives inquiétudes, notamment chez les jeunes. La violence se déplace aussi en ligne. Des campagnes de harcèlement ciblées, des menaces anonymes, les images manipulées et la radicalisation de certains groupes créent un climat où la misogynie progresse dangereusement.

Nous devons renforcer la prévention, l'éducation et la sensibilisation. Chaque femme au Québec doit pouvoir vivre, étudier, se déplacer et travailler en sécurité, sans peur et sans compromis.

Depuis cette tragédie, des voix courageuses se sont élevées pour réclamer des changements. Le collectif PolySeSouvient porte le flambeau de la mémoire et de la justice. Grâce à leur engagement, des avancées significatives ont été réalisées, et ils continuent de plaider pour une interdiction complète de la possession privée d'armes d'assaut au Canada.

Devant la mémoire des 14 victimes, nous avons le devoir moral et collectif de renforcer la lutte contre la violence faite aux femmes sous toutes ses formes. C'est un appel à l'action qui dépasse les lignes partisans. L'unité n'est pas un geste symbolique, c'est un engagement pour elles, pour leurs familles et pour toutes les femmes du Québec. Merci.

Le Vice-Président (M. Benjamin) : Je reconnais maintenant Mme la ministre responsable de la Condition féminine.

Mme Caroline Proulx

Mme Proulx : 6 décembre 1989, c'est un jour ancré pour toujours dans notre histoire. Il y a 36 ans maintenant, 14 jeunes femmes promises à un avenir brillant ont perdu la vie aux mains d'un homme qui avait un plan clair, celui de s'en prendre à des féministes. 6 décembre 1989, 14 jeunes femmes sont mortes parce qu'elles étaient des femmes. Leur mort, c'est une blessure que toutes les Québécoises et les Québécois portent en eux.

Aujourd'hui, on pense à ces 14 étudiantes, à mes filles qui sont également étudiantes, mais on pense aussi à ceux et celles qui leur ont survécu. On se souvient des autres blessés, 11 femmes, trois hommes. On se souvient aussi de leurs familles, de leurs amis qui ont perdu ce jour-là une soeur, une fille, une blonde, une amoureuse.

Depuis 36 ans, on a fait pas mal de chemin comme société. L'égalité entre les femmes et les hommes, c'est une valeur fondamentale du Québec. Mais cette lutte-là n'est pas terminée, on doit la poursuivre, les efforts, et ne jamais, jamais abandonner le combat des femmes.

C'est pourquoi on a un devoir de mémoire. Ces 14 jeunes femmes, ce sont toutes les femmes. Il faut qu'elles ne soient jamais oubliées, qu'elles fassent toujours partie de nous, qu'on se souvienne que la lutte faite contre les femmes, bien, c'est une lutte qu'on doit mener à jamais.

Notre combat comme société, comme gouvernement doit être à la hauteur. Aujourd'hui, on se souvient de ces femmes, et jamais on n'oubliera.

• (11 h 10) •

Le Vice-Président (M. Benjamin) : Je reconnais maintenant Mme la députée de Sainte-Marie—Saint-Jacques.

Mme Manon Massé

Mme Massé : Merci, M. le Président. Le 6 décembre 1989, 14 jeunes femmes ont été victimes d'un féminicide qui aura marqué le Québec à tout jamais. Ça aura pris 30 ans pour que la tuerie de Polytechnique soit nommée pour ce qu'elle est, un geste antiféministe et politique.

À l'époque, on entendait des gens se demander si l'émancipation des femmes n'avait pas été trop loin. Trop loin. Encore aujourd'hui, certains ont envie de se dire qu'on est rendus ailleurs, mais ce serait nous mentir à nous-mêmes. On entend encore des gens, sur des tribunes publiques, véhiculer un discours misogyne décomplexé, qui disent que la quête d'égalité des femmes est allée trop loin, puis c'est à cause de ça s'il y a une montée des discours masculinistes. Ça démontre qu'on a encore beaucoup de travail à faire.

Je suis extrêmement inquiète du contexte social actuel. Je suis inquiète des discours misogynes en ligne. Ma collègue, d'ailleurs, cheffe du deuxième groupe d'opposition en a parlé récemment. Depuis le début de l'année, 16 féminicides, au Québec, dont Gabie Renaud, tuée par son conjoint multirécidiviste. C'est un échec collectif qu'un homme comme ça est passé au travers des mailles du filet.

Il faut que le gouvernement évalue notre proposition d'adopter une loi Gabie Renaud pour permettre la divulgation aux femmes des antécédents violents des récidivistes de la violence conjugale.

J'espère aussi que le gouvernement entendra le cri des maisons d'hébergement, qui nous alertent que, présentement, une femme sur deux se fait refuser le service.

Je pense très fort aux victimes de Polytechnique et à la souffrance infinie de leurs familles, aux proches qui ont été blessés lors de cette tuerie. Cette commémoration doit nous servir à continuer à avancer, et on doit le faire pour ces 14 femmes mais aussi pour nos jeunes filles. Merci.

Le Vice-Président (M. Benjamin) : La prochaine intervention revient à Mme la députée de Terrebonne.

Mme Catherine Gentilcore

Mme Gentilcore : Merci, M. le Président. 6 décembre 1989. Il est un peu passé 17 heures. Un homme entre dans une classe de génie mécanique de l'École polytechnique. Des coups de feu éclatent. 14 femmes sont tuées par un homme misogyne, parce que, oui, elles ont été tuées pour une seule raison : elles étaient des femmes.

Il y a des moments, dans l'histoire, qui nous laissent sans voix. Celui-ci en est un. Les événements de Polytechnique ont marqué tout un peuple. Notre société a choisi de garder leur souvenir bien vivant pour qu'elles ne soient mortes en vain, pour qu'à travers leur mémoire on bâtisse un Québec plus sûr pour celles qui les suivraient.

Donc, comme bien des Québécoises qui n'ont pas de souvenirs des événements, j'avais quatre ans seulement à l'époque, j'ai néanmoins un lien avec ces femmes fortes à qui on a confisqué un avenir prometteur ce soir-là. Que ce soit par la cérémonie des faisceaux sur le mont Royal, par la rencontre de survivantes ou des familles des victimes, je me fais un devoir, comme nous tous, d'honorer leur mémoire. Mais cette tragédie demeure un rappel cruel de la réalité. La violence faite aux femmes demeure d'actualité. On marque la fin des 12 jours d'action contre les violences faites aux femmes. On se doit de se rappeler que près de 100 féminicides ont eu lieu depuis 2020, au Québec, que 60 714 demandes à SOS Violence conjugale ont été logées dans la dernière année, que le nombre de victimes d'infractions commises en contexte conjugal est en hausse constante depuis 20 ans. Bref, on a beaucoup de travail à faire. On aura toujours beaucoup de travail à faire.

Pour combattre la misogynie, l'intolérance et toutes les formes de violence qui continuent de menacer notre tissu social, nous devons continuer de soutenir les organismes communautaires et les maisons d'hébergement qui aident les femmes victimes de violence. Nous devons sensibiliser notre société à dénoncer les comportements violents et

intervenir afin de réduire les risques que des drames se produisent. En commémorant cette journée, engageons-nous à promouvoir l'égalité hommes-femmes et ne pas tenir pour acquis que cette lutte est terminée. Merci, M. le Président.

Mise aux voix

Le Vice-Président (M. Benjamin) : Cette motion est-elle adoptée?

Des voix : Adopté.

Le Vice-Président (M. Benjamin) : Nous allons observer une minute de silence à la mémoire des victimes de la tragédie de Poly.

• (11 h 15 — 11 h 16) •

Le Vice-Président (M. Benjamin) : Je vous remercie.

Et la prochaine motion revient au troisième groupe d'opposition. Je reconnais Mme la députée de Sainte-Marie—Saint-Jacques.

Mme Massé : Vous vouliez dire le deuxième groupe d'opposition, j'imagine, M. le Président.

Le Vice-Président (M. Benjamin) : Deuxième groupe d'opposition, Mme la députée.

Mme Massé : Qu'il en soit ainsi.

M. le Président, je sollicite le consentement de cette Assemblée pour présenter la motion suivante conjointement avec le député de LaFontaine, le député des Îles-de-la-Madeleine, le député de Saint-Jérôme et la députée de Saint-Laurent :

«Que l'Assemblée nationale souligne la Journée mondiale de lutte contre le sida et rende hommage aux organismes communautaires, aux équipes de première ligne et aux GMF spécialisés qui, chaque jour, préviennent de nouvelles infections et accompagnent les personnes vivant avec le VIH;

«Qu'elle réaffirme l'importance de consolider l'ensemble du continuum de lutte contre le VIH au Québec, de la prévention jusqu'au traitement;

«Qu'elle reconnaisse que la prévention repose notamment sur l'accessibilité du dépistage, lequel est soutenu notamment par l'ensemble des cliniques communautaires et GMF spécialisés tel que les cliniques Prelib, l'Agora, la Licorne et Quorum;

«Qu'elle souligne l'importance d'assurer un accès gratuit et confidentiel à la prophylaxie préexposition pour toutes les personnes qui en ont besoin;

«Qu'elle réitère que la lutte au VIH exige aussi un accès gratuit aux traitements, notamment pour les personnes vivant avec la lipodystrophie, et que cela implique d'offrir les leviers nécessaires à Santé Québec afin de mettre en oeuvre le programme annoncé à cette fin en 2019;

«Qu'enfin elle demande au gouvernement du Québec de s'engager à financer adéquatement et durablement ce continuum, parce qu'un Québec sans VIH est possible, mais il faut s'en donner les moyens.»

Le Vice-Président (M. Benjamin) : Y a-t-il consentement pour débattre de cette motion?

Mme LeBel : ...pas de consentement, M. le Président.

Le Vice-Président (M. Benjamin) : Il n'y a pas de consentement.

Avis touchant les travaux des commissions

À la rubrique des avis des travaux touchant les commissions, Mme la leader adjointe du gouvernement.

Des voix : ...

Le Vice-Président (M. Benjamin) : Mme la leader adjointe du gouvernement.

Mme LeBel : ...M. le Président, que la Commission des finances publiques entreprendra l'étude détaillée du projet de loi n° 7, Loi visant à réduire la bureaucratie, à accroître l'efficacité de l'État et à renforcer l'imputabilité des hauts fonctionnaires, aujourd'hui, après les affaires courantes jusqu'à 13 heures, ainsi que le mardi 9 décembre, de 10 heures à 12 heures, à la salle Louis-Hippolyte-La Fontaine;

Également, la Commission des institutions poursuivra les consultations générales et auditions publiques sur le projet de loi n° 1, Loi constitutionnelle de 2025 sur le Québec, aujourd'hui, après les avis touchant les travaux des commissions jusqu'à 12 h 45, ainsi que le mardi 9 décembre, de 10 heures à 12 heures, à la salle Louis-Joseph-Papineau;

Enfin, la Commission de la culture et de l'éducation poursuivra l'étude détaillée du projet de loi n° 109, Loi affirmant la souveraineté culturelle du Québec et édictant la Loi sur la découvrabilité des contenus culturels francophones dans l'environnement numérique, aujourd'hui, après les affaires courantes jusqu'à 13 heures, à la salle Pauline-Marois.

Merci, M. le Président.

• (11 h 20) •

Le Vice-Président (M. Benjamin) : Merci, Mme la leader adjointe du gouvernement.

Affaires du jour

La période des affaires courantes étant terminée, nous allons maintenant passer aux affaires du jour. Mme la leader adjointe du gouvernement.

Mme LeBel : Oui. Je suis désolée, M. le Président. Donc, M. le Président, je vous demande d'appeler l'article 65 du feuillet.

Débats statutaires

Débat sur le rapport de la Commission de la représentation électorale concernant la délimitation des circonscriptions électorales

Le Vice-Président (M. Benjamin) : À l'article 65 du feuillet, conformément à l'article 28 de la Loi électorale, nous allons maintenant procéder au débat sur le rapport de la Commission de la représentation électorale sur la délimitation des circonscriptions électorales du Québec qui a été déposé le 2 décembre en 2025.

Je vous rappelle qu'en vertu de la Loi électorale il s'agit d'un débat limité à cinq heures qui peut se tenir dans la même séance ou dans deux séances consécutives à l'Assemblée.

Je vous informe que la répartition du temps de parole pour ce débat restreint s'effectuera comme suit : 2 h 5 min sont allouées au groupe parlementaire formant le gouvernement, 1 h 7 min 9 s allouées au groupe parlementaire formant l'opposition officielle, 42 min 9 s sont allouées au deuxième groupe d'opposition, 25 min 43 s allouées au troisième groupe d'opposition, cinq minutes sont allouées à chacun des députés indépendants. Dans le cadre de ce débat, le temps non utilisé par les députés indépendants ou par l'un des groupes parlementaires sera redistribué entre les groupes parlementaires selon les proportions établies précédemment. Mis à part ces consignes, les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps. Enfin, je rappelle aux députés indépendants que, s'ils souhaitent intervenir au cours du débat, ils ont 10 minutes à partir de maintenant pour en aviser la présidence.

Je cède maintenant la parole à M. le ministre des Institutions démocratiques.

M. Jean-François Roberge

M. Roberge : Merci bien, M. le Président. Je vais être bref parce que je tiens à laisser un maximum de temps pour les députés pour utiliser ce temps de débat pour faire valoir la voix de leurs électeurs, la voix de leurs institutions, de leur municipalité, de leur MRC, etc.

La redéfinition de la carte électorale, c'est un enjeu délicat important dans notre processus parlementaire, et nous avons fait le choix, lors de l'adoption de lois précédentes, de confier le travail d'analyse à une commission. Mais on a aussi précisé que la commission n'avait pas travaillé en vase clos, qu'il y avait des discussions entre la commission et les élus, puis, ce qui est prévu, entre les rapports de la commission, qu'il y ait des séances d'échanges en commission parlementaire, et qu'il y ait ce débat, qui est prévu ici, qui est prévu dans les procédures.

En 2017, lors des dernières refontes de la carte électorale, il y a eu ce même débat de cinq heures, et la commission a écouté et a apporté des modifications entre la carte déposée avant le débat et la carte qui a été finale. Je veux inviter la commission à faire preuve de cette même écoute, à porter attention à ce que diront les députés, les élus représentants du peuple. Ce que je veux dire, c'est que les critères dans la loi doivent gouverner les travaux de la commission, évidemment. Ces critères-là, on s'est engagés à les revoir. On a même écrit dans une loi, qu'on a adoptée à l'unanimité à l'Assemblée nationale, que nous devrions les revoir ensemble, nous, les parlementaires, au début de la prochaine législature. Donc, ces critères sont critiqués par l'ensemble des parlementaires. Je vais quand même dire qu'ils ont la qualité d'être flous. Ils ont la qualité de laisser à la commission la latitude nécessaire pour faire les changements qui seront demandés ici, en Chambre.

Donc, il y a eu des motions unanimes ici, à l'Assemblée. J'espère qu'on va leur accorder toute l'attention nécessaire. On n'a pas l'unanimité à tous les jours, à l'Assemblée nationale. Lorsqu'on l'a, c'est le peuple qui s'exprime. Et il y a encore des gens qui vont s'exprimer, et je pense qu'il y a un message qui va ressortir assez fort, un message à l'effet que les régions doivent être entendues à l'Assemblée nationale. Et je tends la main à la commission, bien sûr, c'est la commission qui fait un travail, ce n'est pas l'Assemblée, ce n'est pas le ministre, et je demande, avec respect, que les membres de la commission apportent une grande écoute et aient le courage de faire les changements nécessaires. Merci.

Le Vice-Président (M. Benjamin) : Merci, M. le ministre. Et, pour la prochaine intervention, je reconnais Mme la députée de Mont-Royal—Outremont.

Mme Michelle Setlakwe

Mme Setlakwe : Merci, M. le Président. Oui, à mon tour, donc, de prendre la parole, à titre de porte-parole de ma formation politique au niveau des institutions démocratiques, de la Loi électorale. Suite au dépôt du deuxième rapport de la Commission de la représentation électorale, la CRE, sur la délimitation des circonscriptions électorales du Québec, déposé le 2 décembre 2025, je débiterais par un... juste un rappel du contexte et des étapes précédentes.

Donc, on se rappelle que c'est en 2017 qu'a eu lieu la dernière refonte et que c'est... cette refonte doit être refaite après deux élections générales. Mais rappelons-nous, donc, un rapport préliminaire avait été, donc, déposé en ce sens en septembre 2023, suite auquel il y avait eu des discussions, des consultations, des échanges et une motion adoptée à l'unanimité le 28 mars 2024. Et c'est important aujourd'hui de rappeler que les parlementaires, les... qui représentent le législateur, l'intention du législateur, se sont concertés et se sont exprimés d'une seule voix, le ministre le disait il y a quelques instants. Et c'est important de le rappeler, ce... cette motion qui a été adoptée à l'unanimité. Et je pense que je vais prendre le temps de la relire, M. le Président. C'était une motion pour souligner l'intention des parlementaires de revoir les paramètres et les dispositions de la Loi électorale, qui guide les travaux de la Commission de la représentation électorale, qui disait :

«Que l'Assemblée nationale prenne acte de l'ensemble des commentaires émis lors du processus de révision de la carte électorale;

«Qu'elle reconnaisse que des enjeux importants liés à la représentation électorale dans nos régions et dans nos zones urbaines ont émergé et que des arguments importants ont été avancés à cet égard;

«Qu'elle reconnaisse que la Commission de la représentation électorale, dans son processus de révision de la carte électorale, se doit d'appliquer les paramètres et [les] dispositions prévus à la Loi électorale, dont certains n'ont pas fait l'objet de modifications depuis 35 ans;

«Qu'enfin, elle déclare qu'il est opportun de procéder à une réflexion large et non partisane sur d'éventuelles modifications à la Loi électorale afin de donner suite aux préoccupations exprimées en matière de représentativité.»

M. le Président, je prenais le temps de relire cette motion parce que les... le libellé, les énoncés tiennent toujours. Une réflexion de fond s'impose, j'y reviendrai. Et les enjeux qui ont été identifiés et discutés lors du dépôt du premier rapport de la CRE demeurent.

Nous avons étudié le second rapport, rapport sur lequel nous entamons le débat aujourd'hui en cette enceinte, mais je pensais qu'il était important de rappeler, comme le ministre l'a fait d'ailleurs, que la voix des parlementaires a été entendue et doit continuer d'être entendue dans ce dossier. Évidemment, le travail de la CRE est important, indépendant et se fait, et nous le comprenons très bien, à la lumière des critères existant dans la loi, qui n'a pas été modifiée depuis 35 ans, mais nous demeurons inquiets que les préoccupations demeurent et que le second rapport... suite au deuxième rapport, les préoccupations et les enjeux subsistent.

Rappelons-nous qu'en 2024 également le projet de loi n° 59 est entré en vigueur à l'unanimité, donc ce sont encore une fois les parlementaires qui se sont exprimés d'une seule voix, c'était la Loi visant l'interruption du processus de délimitation des circonscriptions électorales, entrée en vigueur en mai 2024, donc, peu de temps après cette motion dont je faisais mention précédemment. Cette loi mettait fin au processus de la révision, appliquait la carte électorale de 2018 pour la prochaine élection de l'an prochain, 2026, le temps que les parlementaires révisent les critères dans la Loi électorale en vue des élections de 2030. Le projet de loi n° 59 a été adopté, encore une fois, à l'unanimité des parlementaires.

Un jugement de la Cour d'appel a récemment, donc, le 1er décembre dernier, déclaré l'interruption de la révision de la carte électorale inconstitutionnelle. Et dès le lendemain, c'est à ce moment-là que la CRE a déposé le second rapport à l'Assemblée nationale et pour lequel, encore une fois, le débat débute, là, un débat de cinq heures.

J'aimerais rappeler, M. le Président, donc, sommairement, là, que les préoccupations qui ont été exprimées par les différents groupes, par les parlementaires, durant les consultations et les audiences, demeurent pertinentes, et on considère qu'elles sont toujours d'actualité et qu'on n'y a pas répondu adéquatement et certainement loin de l'avoir fait parfaitement dans le second rapport, j'y reviendrai plus en détail, et qui... encore une fois, il est important de tenir compte de l'intention du législateur dans ce dossier. Nous maintenons qu'un travail de fond demeure essentiel.

• (11 h 30) •

Rappelons, donc, les critères de la Loi électorale sur lesquels la CRE s'est basée pour faire son travail et déposer ce second rapport, celui de la représentation effective, évidemment, qui se décline en deux critères, donc l'égalité du vote et le respect des communautés naturelles.

Le principe de représentation effective, il est inscrit, M. le Président, je vous le rappelle, à l'article 14 de la Loi électorale. Et évidemment, lors de la délimitation des circonscriptions électorales, la CRE utilise les critères de l'égalité du vote et du respect des communautés naturelles pour mettre en application ce principe.

Le critère, donc, d'égalité du vote prescrit que les députés doivent représenter un nombre à peu près égal d'électeurs dans chaque circonscription. Ainsi, le poids du vote d'un électeur doit être relativement semblable, peu importe sa circonscription. Et là il y a d'autres articles de la loi qui viennent préciser que la taille d'une circonscription ne peut être inférieure ni supérieure à 25 % du nombre d'électeurs de la circonscription moyenne, puis que, pour déterminer ce nombre qui est le quotient, la somme des électeurs est divisée par le nombre des circonscriptions électorales.

On comprend donc que ces... évidemment, ces articles-là demeurent les articles sur lesquels se penchent la commission, mais qu'il y a lieu, encore une fois, d'entamer un travail de fond. Ces critères demeurent flous. Ils sont évidemment les critères sur lesquels doit reposer le travail de la CRE, mais on maintient, encore une fois, que ce travail de fond doit avoir lieu. Il aura lieu, tel que souhaité par les parlementaires, au début de la prochaine législature.

Et rappelons que la CRE peut s'écarter du critère mathématique de 25 % que je mentionnais précédemment, si elle estime que son application ne permettrait pas d'atteindre le principe de la représentation effective et que, le cas échéant, la CRE doit justifier sa décision par écrit, et qu'il y a une exception dans la loi pour la circonscription des Îles-de-la-Madeleine. La CRE, donc, n'a pas la compétence sur la délimitation de cette circonscription en particulier. La CRE accorde le statut d'exception à cinq circonscriptions, mais elle ne le fait pas pour les circonscriptions situées en Gaspésie, M. le Président.

Le critère de la communauté naturelle, je passe rapidement, implique que chaque circonscription électorale doit représenter une communauté naturelle, que celles-ci sont établies selon des considérations sociologiques, démographiques et géographiques, telles que la densité de la population, la croissance de la population, la superficie, les frontières naturelles et le territoire des municipalités.

Maintenant, permettez-moi de revenir sur les principaux changements proposés par la CRE dans son deuxième rapport déposé récemment. Donc, la commission demeure convaincue que l'ajout de deux nouvelles circonscriptions dans les régions des Laurentides-Lanaudière et de l'Estrie—Centre-du-Québec est nécessaire pour assurer la représentation juste et équitable de la population électorale de ces régions, et qu'aussi la commission maintient sa proposition de retirer une circonscription aux régions de l'île de Montréal et du Bas-Saint-Laurent—Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine, puisque leur nombre de circonscriptions ne correspond plus à leur poids électoral au sein de la province.

Ces deux nouvelles circonscriptions, il y en a une première, nommée Bellefeuille, qui est ajoutée dans la région de Laurentides-Lanaudière. Cette région a connu la plus forte augmentation du nombre d'électeurs au Québec depuis l'établissement de la carte électorale de 2017. Et une deuxième nouvelle circonscription, nommée Marie-Lacoste-Gérin-Lajoie, est ajoutée près de la ville de Drummondville, où neuf des circonscriptions actuelles sont modifiées. On souligne que 10 des 11 circonscriptions de cette région ont connu une augmentation du nombre d'électeurs supérieure à la moyenne provinciale depuis 2014.

Des changements qu'on a notés, M. le Président, dans le deuxième rapport, dans la région de l'île de Montréal, la CRE a révisé sa proposition préliminaire de manière importante. Elle propose maintenant le retrait d'une circonscription à l'extrémité est de l'île de Montréal, soit la circonscription actuelle de LaFontaine. Dans la grande région de l'Estrie et du Centre-du-Québec, elle a aussi revu sa proposition, notamment pour conserver la MRC des Sources dans la région administrative de l'Estrie, comme l'ont demandé plusieurs acteurs du milieu. Dans la grande région des Laurentides et de Lanaudière, la CRE répond à plusieurs demandes de la population, notamment en conservant une circonscription formée uniquement d'une partie du territoire de la ville de Terrebonne. En Montérégie, elle apporte certaines modifications à sa proposition, notamment dans les circonscriptions de Soulanges, Vaudreuil et Beauharnois, pour, encore une fois, répondre à des demandes du milieu.

Bon, maintenant, les problèmes soulevés par la refonte proposée. Évidemment, on est préoccupés par la Gaspésie, par l'île de Montréal, mais... mais, suite au dépôt du rapport préliminaire de la CRE en septembre 2023, de nombreux citoyens et des élus de tous les partis avaient soulevé plusieurs inquiétudes valables concernant les modifications proposées à la carte électorale en prévision de l'élection de 2026. Ces préoccupations, à notre sens, M. le Président, demeurent aujourd'hui.

Rappelons qu'il faut s'assurer de respecter la représentativité des régions et le poids relatif de chaque électeur. Or, il semble clair que, dans les limites actuelles de la loi, la CRE ne peut pas faire les ajustements nécessaires qui s'imposent. Les paramètres qui guident ses travaux, à notre sens, M. le Président, et je le réitère, ont atteint une certaine limite et ils doivent être modernisés. Et c'est ce à quoi les parlementaires se sont engagés de façon unanime, M. le Président, il faut le rappeler.

Revenons sur la fusion des trois circonscriptions de la Gaspésie en deux mégacirconscriptions. C'est un dossier qui demeure problématique. On va continuer de défendre cette région, de défendre... de mettre de l'avant les préoccupations. On l'a fait, comme parlementaires, de façon unanime avec une motion adoptée en 2023. Mais, nous, M. le Président, ce qu'on dit et ce qu'on réitère, c'est qu'il faut faire une analyse complète. Il faut traiter la révision de la carte électorale comme un tout.

Mais revenons sur la Gaspésie et revenons sur la motion de... du 17 octobre 2023, encore une fois adoptée à l'unanimité des parlementaires. On demandait que l'Assemblée, bon, évidemment, «prenne acte de la proposition de la CRE de fusionner les circonscriptions de Gaspé et de Bonaventure, en une nouvelle circonscription qui s'étendrait des Plateaux de la Matapédia jusqu'à Grande-Vallée», on soulignait «l'immensité du territoire, son éloignement, la longueur des distances à parcourir et la dispersion de l'ensemble de la population de cette région», on rappelait qu'«un territoire aussi vaste éloignerait encore davantage les citoyens de leur député, affecterait la qualité des services offerts dans les bureaux de circonscription et ne pourrait refléter adéquatement les multiples particularités régionales de cette circonscription», on soulignait «que toute perte de poids politique que subissent nos régions québécoises met en péril la santé démocratique de notre nation», et qu'enfin... À l'unanimité, encore, des parlementaires, on souhaitait que la... que la CRE... que la CRE «révise sa recommandation de fusionner les circonscriptions de Gaspé et de Bonaventure».

Mon collègue le député de Marquette, qui est aussi notre porte-parole qui parraine la région de la Gaspésie, a parlé aux acteurs locaux et il défend ce dossier, M. le Président, de longue date. Il continue de le faire. Et puis nous sommes, donc, encore une fois, préoccupés par cet enjeu qui perdure suite au deuxième rapport de la CRE.

Revenons sur les déficits de représentativité régionale. Le député... Mon collègue le député de Pontiac et chef de l'opposition officielle, lui, il avait rappelé le déficit de représentativité régionale en Outaouais, qui ne compte que cinq circonscriptions malgré ses 292 000 électeurs. À titre de référence, le Saguenay—Lac-Saint-Jean compte aussi cinq circonscriptions mais a 70 000 électeurs de moins. Selon la proposition de la commission, l'Outaouais serait la région la plus sous-représentée au Québec, c'est-à-dire que le vote des électeurs vaudrait moins que celui des autres dans toutes les régions. C'est un enjeu qui perdure, M. le Président. La moyenne du taux de dépassement du nombre d'électeurs par circonscription, en Outaouais, par rapport au quotient électoral, est d'environ 15 %, tandis qu'elle est sous les 7 % dans Laurentides-Lanaudière, où il est encore proposé d'ajouter une circonscription, comme on le mentionnait précédemment, nommée Bellefeuille, pour compenser la croissance démographique à Mirabel et Saint-Jérôme.

• (11 h 40) •

Ma collègue la députée de Mille-Îles me rappelait, plus tôt aujourd'hui, qu'à Laval il y a une croissance importante de la population et que les données au niveau de cette augmentation ne sont pas pleinement connues, prises

en compte. Et c'est une raison de plus pour revenir à la position initiale et unanime des parlementaires d'attendre, de faire une révision de fond des critères de la loi pour faire en sorte qu'on applique la carte actuelle pour l'élection prochaine, mais qu'on fasse un travail de fond et qu'on en arrive à faire une refonte complète et adéquate de la carte électorale pour 2030.

On ne peut pas passer à côté des changements majeurs à Montréal, M. le Président. Dans la première proposition de la CRE, le comté montréalais d'Anjou—Louis-Riel était dissous, et son territoire redistribué dans les circonscriptions voisines de Camille-Laurin, de Rosemont et de Viau. Mais, dans la deuxième proposition dont on discute aujourd'hui, le comté de Rivière-des-Prairies est étendu au nord de l'île et renommé Pointe-aux-Prairies, et celui de LaFontaine intègre une grande partie d'Anjou—Louis-Riel. La circonscription d'Anjou-LaFontaine est ainsi formée. Elle est constituée du quartier de Marc-Aurèle-Fortin et de l'arrondissement d'Anjou. Rappelons qu'en 2018 la région de Montréal avait aussi été amputée d'un comté, le mien, Mont-Royal—Outremont, à la suite de la révision de la carte électorale. Donc, cette proposition, qui est différente mais qui est reconduite dans le second rapport, d'enlever un comté sur l'île de Montréal, demeure problématique, M. le Président. Et je suis certaine que mon collègue de LaFontaine en aura beaucoup à dire à ce sujet-là.

Aussi, un autre... une autre inquiétude, une autre préoccupation qui avait été mise de l'avant et discutée lors des consultations, des audiences, c'était la question de considérer le nombre de résidents plutôt que d'électeurs. C'est une proposition qui avait été soulevée, notamment, par la députée de Sherbrooke et le député de Nelligan, qui ont fait valoir la nécessité de considérer le nombre de résidents à desservir plutôt que le nombre d'électeurs lors de la consultation parlementaire. Ici, je me réfère spécifiquement aux audiences du 13 février 2024. Cet enjeu demeure. Et d'ailleurs c'est un enjeu qui me touche. Dans ma circonscription, j'ai un certain nombre de... d'électeurs, évidemment, mais, si je considère le nombre de personnes qui ne sont pas des électeurs, mais que mon bureau doit desservir... Et on les dessert, évidemment, avec grand plaisir, mais ça ajoute une charge importante. Et c'est une donnée qui doit être prise en considération, et on pense que l'analyse de fond n'a pas été complétée à cet égard-là.

Ne serait-ce que, par exemple, M. le Président, des dossiers d'immigration, on en a énormément, au bureau, étant donné, donc, ces personnes qui résident sur le territoire, qui... qu'on accueille à bras... à bras ouverts et qu'on... Évidemment, il y a un délai avant qu'ils soient... qu'ils deviennent des électeurs, bien entendu, mais ils ont besoin d'accompagnement. Et puis on les accompagne. On le fait. C'est notre devoir de le faire. Mais il faut... il faut qu'on prenne cet enjeu en compte dans le processus de révision.

Donc, encore une fois, je le résumerais de la façon suivante, les critères sont à réévaluer. Il faut le dire et le redire, les parlementaires se sont exprimés d'une seule voix. Et cette... L'importance de revoir les critères demeure. Ça fait plus de 35 ans que ça n'a pas été fait, les... Ils sont flous. Et je dirais même que ça constitue, en quelque sorte, un carcan pour la CRE dans le cadre de l'exécution de son mandat, dans le cadre de ses travaux. Et puis, tant qu'on n'aura pas fait une réflexion de fond, qu'on n'aura pas tenu un débat de société au complet, bien, on aura, donc, toujours ces rapports insatisfaisants.

Alors, M. le Président, toutes formations politiques confondues, plusieurs propositions ont été mises de l'avant afin de moderniser les critères de la loi et devraient, je le réitère, faire l'objet de débats pour mieux guider la CRE dans ses travaux. Il y a plusieurs éléments qui peuvent être discutés, notamment l'augmentation ponctuelle du nombre des circonscriptions, mais tenons quand même en compte qu'on a un certain nombre de députés ici. Il faut tenir compte du fait que peut-être qu'il n'y a pas lieu de grossir la taille de l'État. On peut comparer avec l'Ontario, qui a 124 députés pour une population de plus de 16 millions d'habitants. Encore une fois, sans un travail en profondeur sur les critères, on ne fait que reporter le problème à la prochaine révision de la carte électorale, M. le Président.

On peut penser à l'ajout de critères. En plus des critères actuels, soit des considérations d'ordre démographique, géographique et sociologique telles que la densité de la population, le taux relatif de croissance de la population, l'accessibilité, la superficie et la configuration de la région, les frontières naturelles du milieu ainsi que les territoires des municipalités locales, il serait possible d'inclure de nouveaux critères ou concepts de communautés naturelles, par exemple, la superficie, le nombre de municipalités à l'intérieur d'une circonscription, l'indice de vitalité économique des territoires ou encore la proportion de la population n'ayant pas la qualité d'électeur. Comme je le mentionnais précédemment, donc, la population plutôt que les électeurs.

Toute cette réflexion n'a pas encore eu lieu. Elle est nécessaire, et c'est encore le souhait... C'est notre souhait, au niveau de ma formation politique, et je suis d'accord avec le ministre que c'est le souhait de l'ensemble des formations politiques, car nous nous parlons, nous nous concertons dans ce dossier. C'est un dossier non partisan. C'est un dossier... Quand on parle de la Loi électorale, c'est un dossier pour lequel les modifications sont avancées suite à des consensus. C'est ce qu'on souhaite, que les parlementaires parlent d'une seule voix, se parlent, en arrivent à des consensus. Ce travail-là doit avoir lieu, encore une fois, pour les raisons mentionnées précédemment.

L'augmentation de l'écart numérique. La Loi électorale prévoit notamment que le nombre d'électeurs dans une circonscription ne soit ni supérieur ni inférieur de plus de 25 % au quotient électoral. Il serait possible d'augmenter cet écart et/ou de l'intégrer dans un régime spécifique aux régions éloignées. Discussion... discussion à y avoir, M. le Président.

Utilisation de la population plutôt que du nombre d'électeurs, je l'ai mentionné, il serait possible de modifier le calcul afin que les circonscriptions soient délimitées en fonction de la population — discussion, encore une fois, qui doit... qui doit avoir lieu — plutôt que du nombre d'électeurs. Cela pourrait permettre de tenir compte de la charge de travail qui découle d'une circonscription ayant une proportion élevée de non-électeurs, mais ne serait pas favorable aux régions éloignées, encore une fois, l'idée étant de faire un travail en profondeur et de le considérer comme un tout. Selon les estimations préliminaires, cela pourrait augmenter le nombre de sièges à Montréal, en Montérégie, en Outaouais, mais entraînerait une réduction des sièges dans d'autres régions. Discussion importante à y avoir.

Il pourrait y avoir des nouvelles circonscriptions qui bénéficieraient d'exceptions permanentes. La Cour d'appel évoque la possibilité de créer un statut d'exception permanent à de nouvelles circonscriptions, à l'instar de celle des Îles-de-la-Madeleine. Il faudrait toutefois s'entendre sur quelles régions seraient visées, surtout si le nombre total de députés reste inchangé, car, évidemment, cela réduirait le nombre des circonscriptions ailleurs au Québec.

Et aussi, bon, la fixation d'un nombre minimal de circonscriptions par région administrative, une telle modification impliquerait une révision plus large du régime de représentation électorale, implique de réserver un nombre minimal de circonscriptions par région en vertu de critères à déterminer. Il faudrait plus de précisions pour en évaluer concrètement les impacts. Donc, encore une fois, c'est toute une série de possibilités au niveau de la révision des critères, mais tout ça implique un travail... un travail de fond.

M. le Président, j'ai parlé des motions unanimes. Il y en a deux, donc, en 2023, en 2024. Il y a la... Il y a le projet de loi n° 59, adopté à l'unanimité, qui est clair, interrompt le processus de révision, étant donné ces critères à revoir, le travail de révision de fond à faire. Et là il y a eu, bon, jugement de première instance en Cour supérieure, jugement de la Cour d'appel récemment, mais je tiens à souligner, à rappeler que... Dans le jugement de première instance, rappelons que le juge est d'avis que les objectifs du législateur en adoptant cette loi, le projet de loi n° 59... souhaite préserver les voix des régions en déclin démographique et de se donner du temps de réflexion pour mener un débat de société... sont des objectifs réels et urgents.

J'entendais le ministre responsable des Institutions démocratiques mentionner d'entrée de jeu que c'est un dossier délicat. Effectivement, on le reconnaît, c'est un dossier délicat. Que les critères sont flous, on est d'accord avec ça. On espère, comme ça a été fait lors de la dernière refonte en 2017, que la commission écoute les délibérations, les... les doléances, les préoccupations des parlementaires. Rappelons que nous représentons le peuple, que notre voix est importante dans... dans ce dossier.

• (11 h 50) •

On reconnaît, évidemment, toute... toute l'indépendance et l'importance du rôle des personnes qui siègent à la CRE, mais, encore une fois, le travail ne peut pas être fait à la pièce. Et on pense que cette réflexion sur le fond est absolument nécessaire, qu'il est important, comme le ministre le disait, je suis d'accord, d'accorder une attention aux motions unanimes. Et on tend, nous aussi, également la main, évidemment, ensemble, parce que les parlementaires, entre nous, on se tend la main, on se parle, on se concerte, on souhaite agir, et se prononcer, et parler d'une seule voix. Et on tend la main, donc, à la... à la commission pour tenir compte de ces... de ces préoccupations et de proposer des modifications ou même d'en arriver à... finalement, à mettre à exécution le souhait des parlementaires lors du projet de loi n° 59.

La nécessité d'un travail de fond, je l'ai mentionnée. Nous ne souhaitons pas rafistoler la carte électorale à la pièce. On doit, M. le Président, éviter ces ajustements, ces ajustements à la pièce, comme ça a été fait au niveau de la Gaspésie, au niveau de l'île de Montréal et aussi au niveau des deux nouvelles circonscriptions qui sont ajoutées. La carte électorale, pour nous, et sa réforme forment un tout. Il faut une réforme cohérente, globale et équitable pour l'ensemble du Québec.

Et, je l'ai dit, je le réitère, pour nous, le résultat, avec le deuxième rapport, demeure insatisfaisant après une révision de la proposition révisée soumise par la CRE dans son... dans sa nouvelle délimitation. On ne règle pas les problèmes identifiés au cours du processus dont j'ai fait allusion, là, au niveau des... de ses grandes lignes.

Encore une fois, je comprends très bien que le travail des membres de la CRE soit limité par des critères actuels de la loi. On veut les changer, et c'est pour ça que les parlementaires ont pris un pas de recul avec le projet de loi n° 59 qui est entré en vigueur en mai 2024. On veut les changer, ces critères. En fait, je le résumerais de la façon suivante, on ne veut pas, M. le Président, adopter une carte problématique. On défend la loi, le projet de loi, le 59, qui est entré en vigueur en mai 2024, et voilà.

Donc, encore une fois, il ne faut pas... il ne faut pas qu'au bout du processus on soit devant une carte qui est insatisfaisante, qui... qui ne règle pas les problématiques. Il faut éviter de créer de nouveaux problèmes, de l'instabilité, en plus d'engendrer des coûts importants pour instaurer une carte déjà problématique avant même son adoption. Faisons les choses correctement. Faisons les choses ensemble, un débat de société, une réflexion de fond afin d'en arriver à une carte satisfaisante.

Des citoyens de plusieurs régions du Québec et des élus de tous les partis ont soulevé, je l'ai mentionné, plusieurs inquiétudes valables au sujet de la proposition initiale de la CRE, notamment la suppression d'une circonscription en Gaspésie et d'une autre à Montréal, et, dans son deuxième rapport, la CRE maintient ces changements.

Voilà, M. le Président, ça résume... ça résume ma pensée au niveau de ce rapport. Merci.

Le Vice-Président (M. Benjamin) : Merci, Mme la députée de Mont-Royal—Outremont. Donc, toujours dans le cadre de ce débat, je reconnais M. le député de Matane-Matapédia.

M. Pascal Bérubé

M. Bérubé : M. le Président, je siège en cette Chambre depuis 18 ans, ce n'est pas la première fois que j'ai à intervenir sur ce débat.

En 2012, je perds la circonscription de Matane, qui est fusionnée en partie avec la circonscription de Gaspé et de Matapédia. C'était une lourde perte pour la Gaspésie, pour l'Est du Québec, en matière de poids politique, une voix de moins.

Le Directeur général des élections et la Commission de la représentation électorale reviennent à nouveau enlever une circonscription, enlever une voix aux Gaspésiens et Gaspésiennes en faisant en sorte, essentiellement, de

regrouper en deux circonscriptions l'essentiel de la population de la péninsule gaspésienne. Évidemment, je suis touché, comme député, surtout si je redeviens député en 2026 et que je remporte cette élection. Mais ce n'est pas à propos de moi, c'est à propos de la représentation électorale de ma région.

Voici ce qui s'est passé. Évidemment, la Commission de la représentation électorale a un certain nombre de critères liés à la population et au territoire pour s'assurer d'une nécessaire égalité des votes. Alors, elle a fait une proposition qui ne tenait pas la route. Écoutez, ma circonscription est composée de trois MRC du Bas-Saint-Laurent. On propose d'ajouter une MRC d'une autre région administrative, la Gaspésie—Les Îles, je parle de la MRC de La Haute-Gaspésie, et, de l'autre côté, de retrancher cinq municipalités de la MRC de La Mitis. Donc, on coupe une MRC puis on rajoute une MRC d'une autre région à une circonscription. Imaginez la complexité d'avoir à faire face à deux administrations régionales en matière de santé et de d'autres ministères, des groupes d'élus différents.

Écoutez, ma circonscription est déjà celle qui compte le plus d'élus municipaux au Québec, 45 maires pour autant de municipalités. Avec la proposition : 51 maires et mairesses. Ça, c'est la réalité de Matane-Matapédia, qui devait s'appeler Matane-Matapédia-Mitis, vous vous en souviendrez, on a fait adopter une loi ici. Je sais que le directeur des élections n'a pas aimé ça. Ça lui permet de... de témoigner de son mécontentement. Il a enlevé ça. Il va appeler ça Matane-Matapédia.

Pourquoi je vous dis qu'il est capable de corriger? C'est qu'on s'est entendus, tous les partis de cette Chambre, minimalement, pour préserver le poids de la Gaspésie. Unanimité de la Chambre. Ça a été communiqué par motions, par toutes sortes de communications, autant ici que dans les consultations dans les régions. On a réussi à bloquer le processus. Des préfets des Laurentides ont décidé de contester. C'est leur droit. Ils ont remporté.

Pendant ce temps-là, la commission continue son travail à la lumière des commentaires qu'on a faits, ceux que je viens de faire, entre autres. Et là l'histoire s'accélère. Depuis mardi, on réalise que le Directeur général des élections n'a pas écouté la population. Il avait la possibilité de donner un statut spécial aux deux comtés de la Gaspésie. D'ailleurs, c'est écrit dans le jugement. Les juges lui disent. Il a cette possibilité-là. Le fera-t-il? La réponse est non.

Alors, je m'adresse, à travers vous, à la Commission de la représentation électorale. Vous pouviez le faire. Je vous regarde, là. Vous avez choisi de ne pas le faire. Vous vous ajoutez à toute une liste d'intervenants qui, dans les dernières décennies, ont ignoré la situation particulière de la Gaspésie. Vous pouviez le faire, vous ne l'avez pas fait, de maintenir un caractère unique, particulier à deux circonscriptions qui font l'unanimité à l'Assemblée nationale. Oh non! Le directeur des élections est en haut de tout ça, lui. Très bien.

Mais je vais vous dire qu'est-ce qui va arriver. Alors, on ne maintient pas le poids politique de la Gaspésie. On aura une circonscription gaspésienne qui portera le nom de Gaspé-Bonaventure, qui commence dans les plateaux de la Matapédia, qui fait toute la baie des Chaleurs, qui passe par Chandler, qui passe par Percé, qui passe par Gaspé — ce n'est pas terminé — qui passe par le parc Forillon et qui termine à Grande-Vallée. Ça, c'est une circonscription.

L'autre commence à Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine, 243 kilomètres de côte jusqu'à Sainte-Flavie, incluant l'intégralité de la MRC de La Haute-Gaspésie, 11 municipalités sur un vaste territoire, des besoins très particuliers, la MRC de la Matanie, la MRC de la Matapédia et la MRC de La Mitis, charcutée, et ça va s'appeler Matane-Matapédia. On ne nomme pas La Haute-Gaspésie. On ne nomme pas La Mitis. Il y a de l'orgueil là-dedans. Ils ont fait un travail, ne touchez pas à ça. Est-ce qu'il y aura des moyens supplémentaires pour ces députés qui se présenteront? Bien sûr que non. Alors, qu'est-ce qui va se passer? Bien, la présence va en souffrir.

• (12 heures) •

M. le Président, il y a des députés qui ont la chance d'habiter dans la région de la Capitale-Nationale. Ils passent toutes leurs nuits dans leur domicile. Moi, je dois faire 400 kilomètres chaque semaine depuis 18 ans entre Matane et Québec. Là, on m'ajoute La Haute-Gaspésie, jusqu'à 200 kilomètres de plus. La qualité de la présence va en souffrir, c'est sûr. Et comment on va organiser ça? Quatre bureaux de circonscription? Du personnel supplémentaire? J'en ai déjà trois, bureaux de circonscription, avec des gens dans chacun. J'ai fait le choix de n'avoir personne ici, d'être autonome pour pouvoir mettre toutes mes ressources pour mes commettants localement. Je suis comme bien des députés en cette Chambre, je renonce à beaucoup de choses, parce que j'aime représenter ma population. Je suis à mon bureau de circonscription toutes les fins de semaine depuis 18 ans. Très facile à vérifier. Les gens reconnaissent ma voiture. Ils rentrent. Je vais essayer d'ajouter plus de temps pour La Haute-Gaspésie, mais cette région ne mérite pas ça.

Alors, qu'est-ce qu'on peut faire? Le jugement est clair. Ils envoient un signal de phares au Directeur général des élections : Vous auriez pu donner un statut particulier au comté de Bonaventure et de Gaspé, comme les Îles. Il a choisi de ne pas le faire.

On pourrait proposer d'augmenter le nombre de sièges. La Commission de la représentation électorale n'est pas sans savoir que les travaux actuels dans le salon bleu, qu'on va réintégrer à l'automne 2026, permettront, par une nouvelle configuration, d'atteindre le nombre de 129 sièges. On en a 125. Donc, on pourrait maintenir les comtés de la Gaspésie, maintenir le poids politique de l'est de Montréal, s'accommoder, à tout le moins, pour un bon moment encore. Peut-être y aura-t-il, dans les prochaines années, des changements plus majeurs, mode de scrutin, par exemple.

Mais, à partir du moment où les quatre députés, les quatre formations politiques de l'Assemblée nationale disent : Bien, préservons le poids de la Gaspésie, puis que le Directeur général des élections dit non, moi, j'ai un gros problème avec ça. Donc, qu'est-ce qu'il nous reste comme recours? Droit de parole, un débat de cinq heures, puis ensuite ça va être tranché? Est-ce que le Directeur général des élections va tenir compte des propos qui sont ici? Est-ce que c'est lui qui va aller expliquer aux gens de La Haute-Gaspésie qu'ils vont se retrouver avec trois autres MRC du Bas-Saint-Laurent? Certainement pas.

Dans le cas de Montréal, c'est un peu la même chose aussi. Dans le cas de Montréal, on enlève un poids politique. Puis, au début, c'était, essentiellement, un peu tout croche. On ne tenait pas compte des communautés. Coupe

dans l'est de Montréal, circonscription de Camille-Laurin, d'Anjou—Louis-Riel. Il y a tout un ballet, là, que ça implique. Il faut être capable de le justifier. Il y a là beaucoup de questionnements. Et je pense que la Commission de la représentation électorale ne devrait pas juste être en attente de voir ce qu'on va dire, mais déjà communiquer ce que ça veut dire et les choix qu'elle a faits.

Je conclus, M. le Président, en vous disant... Je vous l'ai dit, ça fait 18 ans que je suis député à l'Assemblée nationale. Je suis un des doyens de cette Chambre. Il n'y a rien qui remplace le travail de député. Moi, j'habite ma circonscription. Ce n'est pas le cas de tout le monde en cette Chambre, mais moi, je crois à ça. Je l'habite. J'y vis avec mes compatriotes. Il n'y a rien de plus territorial que d'être un député. Bien, si on augmente notre territoire, on augmente de beaucoup les... les fois où on ne pourra pas être présents quand on le veut.

Quand j'ai commencé en 2007, il y avait deux MRC, Haute-Gaspésie et Matanie. Maintenant, il y en a quatre dans ma circonscription. Je ne me plains pas pour moi. Je sais que c'est un comté qui est très difficile à représenter, mais je le fais de bon coeur, et mes citoyens me le rendent bien. En date d'aujourd'hui, l'appui projeté pour ma formation politique est à 79 % dans ce comté. Bien, c'est à propos de... Il y aura des députés, il y en avait avant moi, puis il y en aura après moi. Je ne vois pas comment on pourra avoir deux classes de députés, des députés avec des très petites circonscriptions en milieu urbain et des pays dans l'est du Québec. Il y a là une iniquité qui aurait pu être corrigée par la Commission de la représentation électorale, qui aurait pu accorder des statuts particuliers à Bonaventure et Gaspé. Elle ne l'a pas fait, malgré une recommandation du jugement.

Alors, ce n'est pas ma première déception avec cette institution. On a fait d'autres demandes qui sont restées lettre morte, mais celle-ci aura un caractère inique durable. Pas trop tard pour le corriger, mais ce qu'on fait à la Gaspésie est franchement démoralisant pour tous les efforts qu'on fait. Puis ça va être une grande circonscription avec beaucoup de populations, là. Imaginez.

Donc, je plaide pour la Gaspésie, patrie de ma mère et de mon père, patrie des fiers Gaspésiens, Gaspésiennes, qui sont déjà éloignés géographiquement de Québec et qui vont l'être politiquement. C'est un autre coup dur. Et, s'il ne restait qu'un seul député pour le dire en cette Chambre, je serai ce député, M. le Président. Je continue vaillamment ce travail de résistance du mieux que je peux, mais force est de constater que des non-élus, et c'est ça l'ironie, des non-élus responsables de la démocratie s'arrogent un pouvoir qui a un impact considérable sur notre démocratie.

Alors, en terminant, je m'adresse à vous, membres de la Commission de la représentation électorale. Vous auriez pu poser un geste pour la Gaspésie, vous avez choisi de ne pas le faire. C'est un gros problème. Je vous invite à vous ressaisir et à poser un geste, à communiquer avec la Chambre une volonté de corriger ça. Il n'est pas trop tard pour le faire.

Au nom de la Gaspésie, au nom du Bas-Saint-Laurent, au nom de nos régions, je veux témoigner de ma volonté de continuer d'être combatif à chaque fois que ce sera nécessaire pour nos communautés. Dans ce cas-ci, je suis plus ou moins optimiste face à la suite, mais je peux garantir à mes concitoyens que j'aurai fait la bataille du début jusqu'à la fin et que je vais essayer, si d'aventure je suis là après la prochaine élection, de faire encore mieux, malgré une difficulté encore plus grande, qui ne cesse d'augmenter, depuis que j'ai commencé en politique, qui est celle de représenter une circonscription de plus en plus grande. Merci de m'avoir écouté, M. le Président.

Le Vice-Président (M. Benjamin) : Merci, M. le député de Matane-Matapédia. La prochaine intervention revient à M. le député de Saint-Jean.

M. Louis Lemieux

M. Lemieux : Merci beaucoup, M. le Président. On le constate, on l'entend, on le sent, ce n'est pas un débat comme les autres. Il se passe quelque chose. C'est un débat très particulier, ne serait-ce que parce qu'on parle de nous, comme députés, on parle de nous, comme représentants d'une région, on parle de nos circonscriptions. Bien, ce n'est pas nombriliste pour autant, mais c'est sûr qu'on en parle, on y pense, on regarde ça différemment.

Le journaliste, vieux journaliste que je suis, s'est senti interpellé. Alors, au moment de préparer mon allocution, j'ai décidé de laisser le journaliste prendre un peu plus de place. Ne vous inquiétez pas, M. le Président, je vais quand même vous donner mon opinion, plus que moins, bien évidemment. Mais je pensais qu'il était important, dans la mesure où on en appelle à un débat de société, que la société comprenne. Puis, quand on est dans un débat comme celui-là, bien, on ne parle pas en code nécessairement, mais la CRE, puis la CAN, puis ci, puis ça, on peut vite perdre le monde. Alors, j'ai essayé d'écrire ça pour que... ce n'est pas de la pédagogie, là, je ne suis pas ici pour enseigner à personne, mais je voulais que ce soit clair pour les citoyens, ce qui est en train de se passer et de quoi on parle au juste.

Alors, commençons par le commencement, M. le Président, parce que, dans les circonstances, la question se pose : Pourquoi on se retrouve ici, maintenant, dans un débat de cinq heures pour considérer, entre guillemets, une proposition révisée d'un projet de carte électorale pour les élections du 5 octobre 2026, alors qu'on avait adopté à l'unanimité le projet de loi n° 59, en mars 2024, pour régler cette question qui découlait de la proposition originale de redécoupage de la carte électorale par le CRE, en 2023, qui a littéralement fait l'unanimité contre elle.

Pourquoi? Parce que les recommandations du premier rapport montraient les limites du cadre et des principes qui dictent le travail de la CRE, CRE, Commission de représentation électorale, qui est une sorte d'excroissance du DGEQ, Directeur général des élections du Québec, donc Élections Québec. Et il faut qu'on en parle, et je vais vous en parler plus que moins parce que moi, c'est ce que j'appelle les limites de jouer dans la quadrature du cercle, mais continuons, pour l'instant, dans la ligne du temps que je venais de commencer juste pour bien situer où on en est rendus, et pourquoi, et comment.

Donc, devant l'insatisfaction générale des quatre partis représentés ici, à l'Assemblée nationale, face à la proposition soumise et discutée, comme le prescrit le processus, à la CAN, la Commission de l'Assemblée nationale, nous avons convenu d'adopter la Loi visant l'interruption du processus de délimitation des circonscriptions électorales, qui repoussait purement et simplement de quatre ans le processus qui s'impose à chaque deux élections, donc, théoriquement, à chaque huit ans.

• (12 h 10) •

Alors, qu'est-ce qui s'est passé pour qu'on en reparle aujourd'hui au salon rouge? Des recours judiciaires pour contester la loi, qui ont mené à un jugement, qui nous a été favorable, de la Cour supérieure, en mai dernier, mais qui a été porté en appel. Et donc un autre jugement, celui-là de la Cour d'appel, qui est tombé en début de semaine, quelques heures avant le délai que la CRE, Commission de représentation électorale, et le DGEQ, Directeur général des élections du Québec, donc, quelques heures avant le délai qu'ils avaient évoqué, en disant que, si la Cour d'appel ne tranchait pas la question avant le 1er décembre, il serait trop tard pour pouvoir poursuivre le processus et être prêt pour les prochaines élections.

Donc, la Cour d'appel a publié un arrêt, lundi, qui déclare inconstitutionnelle notre loi qui avait interrompu les travaux. Réglons ça tout de suite, là, je suis déçu. J'ai beau ne pas être avocat, et donc ne pas pouvoir analyser le jugement comme il le mériterait, je suppose, mais les conclusions et la décision me choquent et me laissent songeur pour la suite des choses, parce que la clé de la suite des choses, M. le Président, c'est potentiellement encore devant les tribunaux.

Notre Procureur général n'a d'ailleurs pas encore statué ou, en tout cas, pas encore annoncé s'il a l'intention d'aller en appel, ce qui serait un appel en Cour suprême du Canada, ce qui induit évidemment des délais considérables, tellement que ce serait purement théorique, dans le fond, parce que, de toute façon, en pratique, la Cour d'appel nous a avertis qu'en cas d'appel à la Cour suprême, et en attendant, on n'a pas le choix, il faut procéder maintenant avec des changements à la carte électorale pour l'élection de 2026, et c'est pour ça qu'on est ici, en train de considérer la deuxième version révisée du projet de carte électorale du 5 octobre prochain.

Et, comme je vais vous le rappeler souvent, mais en vous l'expliquant maintenant, il ne faut jamais oublier qu'une des raisons pour lesquelles nous étions frustrés tous, ici, tous ensemble, par le résultat de l'exercice du redécoupage de la carte électorale, c'est le principe légal incontournable qui le sous-tend. Ce principe-là est directement issu d'un jugement de la Cour suprême sur le sujet, qui remonte à 1991, avec le concept de la représentation effective. Ça, c'est c'est le mot magique, «représentation effective», poids de l'électeur, si vous préférez, mais vu légalement de la part de la Cour suprême. D'ailleurs, c'est la clé de l'affaire légale, et, pour bien la comprendre, je vais citer au texte le passage de l'introduction du deuxième rapport de la CRE, écrit le printemps dernier, mais publié dans la foulée de l'arrêt de la Cour d'appel lundi.

Donc, petit précis de représentation effective, en ouvrant les guillemets sur les mots de la CRE : «La loi saskatchewanaise de 1989 permettait à la commission chargée de proposer une nouvelle délimitation des circonscriptions de s'écarter de plus ou moins 25 % d'une médiane obtenue en divisant la population totale de la province de la Saskatchewan par le nombre de ses circonscriptions. La loi précédente, avant 1989, ne permettait qu'un écart de plus ou moins 15 %. La Cour suprême devait donc déterminer si l'écart de plus ou moins 25 % proposé par la Saskatchewan contrevenait à l'article 3 de la Charte canadienne des droits et libertés, qui avait été adoptée pas longtemps avant, en 1982.» On pourrait dire imposée dans le cas du Québec. «La majorité des juges de la Cour suprême ont estimé que cet écart était conforme à la charte.» Fin de la citation de la CRE, fin de l'explication cruciale et centrale, parce que c'est depuis ce jugement, donc, de la Cour suprême en 1991 que c'est ça, la règle de droit et la norme à appliquer, le poids relatif d'un vote. On prend le total des électeurs, on divise par le nombre de circonscriptions, on obtient un nombre moyen d'électeurs par circonscription. Plus que 25 % ou moins que 25 % de ce nombre, ça devient, selon la règle et la Cour suprême... de représentation effective, trop ou pas assez.

Au Québec, aujourd'hui, on travaille sur la base de 6 millions 300 quelques mille électeurs pour 125 circonscriptions, ce qui nous donne un chiffre magique de 50 694 citoyens ayant droit de vote par circonscription. Donc, par voie de conséquence, la CRE doit bouger les frontières d'une circonscription qui compte moins de 38 000 électeurs pour lui en trouver plus et bouger les frontières d'une circonscription qui en compte plus de 63 000 pour lui enlever des électeurs. Et logiquement, il faudrait faire ça avec des circonscriptions voisines et contiguës. C'est aussi simple et aussi compliqué que ça, parce qu'il y a tout plein d'autres bonnes et mauvaises raisons pour changer les frontières ou ne pas les changer.

C'est ce qu'on appelle le principe des communautés naturelles, des facteurs que la CRE considère lorsqu'elle analyse le territoire d'une circonscription électorale et ses dynamiques territoriales, comme, attention, la liste est longue, la densité de la population et son taux relatif de croissance. C'est logique. La configuration de la région. Quoi de plus normal? L'accessibilité. Il faut y aller en avion, il faut y aller en bateau, il faut y aller en auto, bon. La superficie. Il y en a, effectivement, des beaucoup plus grandes que d'autres. Les frontières naturelles du milieu, les territoires des municipalités locales et des quartiers urbains, en cas d'urbanisation. Le sentiment d'appartenance des citoyens et des citoyennes, ça, à mon sens, ça fait partie des bons.

La communauté d'intérêts... la communauté d'intérêts et les pôles de développement régionaux. Il y a un chef-lieu pour toute la région, il y en a deux, il y en a trois. Le patrimoine culturel et historique. Quoi de plus logique? Les différentes limites administratives. Tous ces facteurs. Et je vous rappelle que ces facteurs-là, laissez-moi retrouver le libellé, sont les principes des communautés naturelles auxquels doit se référer la CRE pour faire ses décisions, prendre ses décisions et placer les frontières. Tous ces facteurs ont, évidemment, leur pertinence et leur importance.

Mais, M. le Président, ce n'est pas comme un buffet. On ne peut pas juste prendre ce qu'on aime. Il faut mesurer et considérer l'ensemble des facteurs en faisant les hypothèses de découpage. On dit découpage et redécoupage, mais, en fait, je vous l'illustrais, surtout, ce qu'on fait, c'est qu'on bouge les frontières. Ça devient comme un énorme jeu de Tetris,

avec des coups et des contrecoups, de tous les côtés de la carte. C'est ça, l'exercice, et c'est ça, forcément, le résultat. Laissez-moi vous expliquer en prenant l'exemple de l'exercice chez nous, le comté de Saint-Jean, pour bien comprendre, parce que c'est fondamental. Une fois qu'on a compris ça, on comprend ce qui est en train de se passer ici puis on comprend pourquoi les députés, les partis, tout le monde est mécontent.

Donc, Saint-Jean, nombre d'électeurs, 62 760, déjà, la limite du seuil supérieur de 125 % qui sera forcément dépassée avant la fin du cycle en cours de huit ans. Ma voisine, Huntingdon, compte 46 000 électeurs, loin du seuil maximum, et même, qui se rapproche dangereusement du seuil minimum. Et Huntingdon a des voisins en explosion démographique, La Prairie, par exemple. Pour la première proposition de redécoupage, c'était les grandes manœuvres avec les autres circonscriptions voisines de Huntingdon et Saint-Jean, on bouge ici, on bouge là, moins ce village par-ci, plus cette municipalité par là, avec des effets de rebond d'une frontière à l'autre. C'était plus compliqué.

Et, au final, pour revenir à Saint-Jean, on perdait, au profit de Huntingdon, la petite municipalité de Saint-Blaise, au sud de Saint-Jean-sur-Richelieu. On peut presque parler d'une banlieue maintenant. Et, suivant la logique de la frontière qui bouge sur la carte, on venait gruger une partie de deux quartiers limitrophes de Saint-Jean, Saint-Luc et L'Acadie. Les chiffres balançaient, Saint-Jean diminuait, et Huntingdon augmentait. Mais personne, pas juste ici, mais dans le comté, n'était content, surtout pas pour des quartiers qui sont des excroissances du comté de Saint-Jean, Saint-Luc et l'Acadie, qui se retrouvaient au bout de nulle part, dans le comté de Huntingdon, sur la frontière du comté de Saint-Jean.

Dans la deuxième proposition révisée que j'ai vue cette semaine, après le jugement de la Cour d'appel, les quartiers de l'Acadie et de Saint-Luc restent intacts dans le comté de Saint-Jean, mais Saint-Blaise glisse dans Huntingdon, avec, en plus du transfert des électeurs, une communauté rurale, Saint-Blaise, qui rejoint un comté rural, Huntingdon. Moindre mal, vous me direz, mais la mathématique est respectée et la logique aussi, un peu. Et c'est là où je voulais en venir, la mathématique. Dans le cadre de la logique et le principe de représentation effective, comme l'a établi la Cour suprême, je vous le rappelle, il y a 34 ans... En fait, pendant que j'en parle, je vais faire une parenthèse pour dire aux Blaisois de Saint-Blaise-sur-Richelieu, qui étaient tellement soulagés, depuis deux ans, que la carte soit gelée par notre loi dans les prochaines élections : Je suis désolé, chers Blaisois et chères Blaisoises, de probablement vous perdre. On va bien s'occuper de vous à Huntingdon, qu'on dit. Parce qu'on ne sait pas comment ça va finir de toute façon. La CRE va déposer plus tard, dans sa proposition finale, la vraie carte revue et corrigée une deuxième fois, ce qui me ramène à ce qu'on fait ici, dans ce débat, parce qu'en attendant de savoir si le gouvernement va porter l'affaire en appel, la CRE a donc repris ses travaux, comme lui permet et même lui demande l'arrêt de la Cour d'appel, en publiant son deuxième rapport et en lançant des consultations publiques qui commencent, en fait, avec ce débat d'aujourd'hui et qui vont se poursuivre avant la publication, dans la *Gazette officielle*, quelque part au début de 2026, avec le dépôt de la version finale de la nouvelle carte électorale du Québec pour le 5 octobre 2026.

• (12 h 20) •

Réglé, donc, hein? Pas si vite, parce que moi, je pense qu'il faut travailler sur le fond de l'affaire. Il doit bien y avoir moyen de moderniser notre système tout en conservant les grands principes ou en les adaptant à nos nouvelles réalités, des régions avec de moins en moins de monde, des villes qui ont beaucoup grossi et qui débordent dans les banlieues de première, deuxième... on va bientôt commencer à parler de troisième couronne. J'avais abordé la question et même évoqué des pistes à explorer au moment des audiences de la CRE à la CAN, des commissions de répartition dans la carte électorale et la Commission de l'Assemblée nationale, où la CRE était venue en audience avec les députés qui voulaient lui parler.

Donc, avant qu'on vote, nous tous, ici, en cette Chambre, pour la loi qui imposait une pause, dont on a parlé et qui conservait la dernière carte électorale pour 2026, je disais à la CRE, et là, bien, je me cite : «Je suis très conscient du carcan que la loi vous impose et des critères et considérations qui régissent et guident vos hypothèses et les arbitrages qui viennent avec. C'est pourquoi je veux vous répéter ici ce que je vous avais déjà dit en consultation publique — parce qu'il y avait eu des consultations publiques, et puis il y avait eu pas mal de monde, dont votre humble serviteur — à savoir que je suis de ceux qui pensent que le moment est probablement venu de repenser la représentation électorale au Québec.»

Vous me direz qu'il est un peu tard pour parler de changer la loi pour votre rapport qui doit être déposé au cours des prochains mois, en vue du prochain scrutin de l'automne 2026. Là, je cite il y a deux ans : «Rassurez-vous, je ne propose pas de changer la loi aujourd'hui, d'autant que vous, vous êtes là pour l'appliquer, et que c'est une responsabilité qui nous incombe, à nous, les législateurs, de les faire et de les changer, les lois, mais vous aurez compris que je profite de l'occasion pour vous dire, chère CRE, qu'il faut y penser pour des raisons qui me semblent, autant de principes que pratiques, et probablement même autant sociologiques que politiques, autant du point de vue de l'exercice de la démocratie par le citoyen que de l'exercice de la suite des choses par son élu.»

Et plusieurs collègues ont déjà abordé la question ici, parce que, pour eux, c'est devenu un problème. Pour moi aussi, en théorie plus qu'en pratique en ce qui me concerne. Mais, quand on considère les territoires, les régions, les grandes, et les très grandes agglomérations du Québec, on ne peut pas s'empêcher de constater l'énorme différence pas juste en kilomètres carrés, d'une circonscription à l'autre, mais de la réalité et des différences que ça implique pour les députés. Et, quand je dis qu'il faut y penser, c'est que je pense que vous êtes pas mal arrivés au bout de l'exercice de la quadrature du cercle que vous impose la loi.

Je disais ça à la CRE il y a deux ans. Et je terminais en disant : «En tout respect pour les décisions de la Cour suprême au sujet du sacro-saint et légal principe de la représentation sur lequel les juges se sont prononcés il y a un bon bout de temps déjà, il me semble qu'avec 9 millions d'habitants et des régions plus éloignées qui perdent toujours de plus en plus de poids il faut remettre plusieurs choses en question.»

Le travail de la CRE, votre travail, parce que légalement conditionné par un nombre d'électeurs idéal qui représente la moyenne à essayer de respecter, à plus ou moins 25 %... une médiane, ça, c'est une chose. Pourquoi est-ce

qu'on ne pourrait pas travailler sur la réalité du Québec et calculer des médianes différentes, des médianes, pas seulement 25 % de plus ou de moins que la moyenne nationale, mais des médianes urbaines, des médianes rurales et des médianes mixtes, un peu des deux, qui feraient en sorte de respecter la réalité du territoire, mais qui, oui, c'est vrai, impliqueraient que des députés seraient élus par des bassins et un nombre d'électeurs plus petit ou plus grand? Bien, je vous soumets que c'est déjà pas mal ça, le cas, dans les faits, sauf qu'on les appelle des exceptions.

«Je termine en vous disant que, dans un scénario comme celui-là, le comté de Saint-Jean resterait probablement le comté qu'on connaît aujourd'hui pour un bon bout de temps encore, mais surtout que pour l'ensemble de l'oeuvre au Québec vous ne seriez pas obligés et que vous n'auriez pas l'odieux de nous proposer, à tous les huit ans, de fermer des circonscriptions en campagne pour en ouvrir plus en ville, et surtout que, plutôt que d'avoir des exceptions qui confirment la règle, comme on dit, on aurait des règles modernes, adaptées à la réalité de ce qu'est devenu notre territoire et, je l'espère, de ce que pourront devenir nos régions, dans le respect de leurs spécificités. Vous aurez compris — et je conclus, à la CRE, devant la table, il y a deux ans — que je joins ma voix à mes collègues de la Gaspésie et des autres grands perdants de votre exercice de cette année, parce que, la loi étant ce qu'elle est, vous êtes condamnés à faire balancer les chiffres de la colonne de droite de votre fichier Excel.»

Fin de mon autocitation du moment, mais pas fin de mon appui à mes collègues et leurs citoyens qui se retrouvent écartelés dans des territoires impossibles ou coincés entre deux ou trois circonscriptions, qui les font disparaître pour réapparaître ailleurs, où on les attendait pourquoi, au juste? Pour ne pas dépasser le fameux 125 %. Comme on ferme celles qui glissent trop sous le seuil minimal pour les regrouper, en faisant deux circonscriptions à partir de trois ou quatre. Et tout ça à cause de la règle, je vous le rappelle, de la représentation effective de la Cour suprême en 1991.

Je vous ai expliqué et illustré même, ici, ce dont on parle, il ne faut pas l'oublier, c'est du poids relatif d'un vote dans notre démocratie, qui est loin d'être parfaite, la démocratie, donc le poids du vote non plus. On pourrait parler, par exemple, du mode de scrutin. Je n'étais pas contre. On pourrait aussi trouver une meilleure idée que la mienne pour faire coller la règle de façon moderne, logique et respectueuse aux différents territoires, rural, mixte, urbain. On prend autre chose, on s'en va vers un autre modèle, mais ça prend un nouveau modèle adapté à aujourd'hui et à l'avenir. On pourrait trouver autre chose qui permet de relativiser le poids d'un vote ici et d'un autre vote là-bas.

Au fil du temps, on a fait des exceptions pour de trop petits et de trop grands territoires, qu'il me suffise de vous citer les Îles-de-la-Madeleine et Ungava, et la question se pose : Est-ce qu'on est arrivés au bout de la logique du modèle mathématique pour mesurer l'efficacité théorique de la démocratie dans un monde tellement différent de ce qu'il était lorsqu'on a déterminé les balises du concept? Alors, je vous le dis comme je le pense, M. le Président, chers Québécois, chère CRE qui nous écoute, on se retrouve aujourd'hui face à une crise. Devant toutes les questions, les déceptions et les doutes que soulève la dernière proposition de redécoupage de la carte électorale pour pas mal tout le monde ici... et, je le répète, ce n'est pas faute d'avoir essayé, mais c'est parce que les balises et les contraintes du concept que la CRE doit utiliser et respecter sont dépassées.

Alors, comme je le dis souvent en cette Chambre, dans chaque crise, il y a des opportunités. Alors, saisissons-là, cette opportunité, et allons-y en Cour suprême. On ne s'y fera pas traîner. On va se garrocher sur la Cour suprême pour lui demander de changer ce principe légal là. Mettons-nous au travail pour remettre au jeu la représentation effective en mettant de l'avant un nouveau concept de la représentation juste des électeurs... pardon, de la représentation juste des électeurs et de leur poids démocratique, sur lequel on pourra se mettre d'accord en partant de notre réalité et de notre volonté de nous doter d'une Assemblée nationale qui correspond à notre histoire, qui correspond à notre territoire et qui correspond à nos ambitions d'un Québec démocratique, juste aussi.

Et, rendu là, pourquoi ne pas être ambitieux et revoir aussi l'ensemble de l'oeuvre, pas juste de la carte électorale, mais de toutes les cartes? Tous les députés ici savent que c'est la maison des fous de s'y retrouver dans la plupart des comtés et d'être efficace avec des territoires qui ne concordent pas, point barre. Les MRC n'ont pas les mêmes territoires que les centres de services scolaires, pas plus que les CISSS. Même les régions administratives ont des exceptions qui confirment la règle.

Et les 125 circonscriptions, dans tout ça, sont plus que jamais mystérieusement devenues des casse-têtes géographiques, mais humains aussi, pour les citoyens et leurs élus, des patchworks, qu'on pourrait traduire et résumer par des mosaïques, des assemblages hétéroclites — je parle ici des territoires de nos comtés — des mélanges disparates de tapisseries bigarrées — c'est beau, ça, vous aimez ça, vous êtes poète, M. le Président — avec un ou des CISSS, un ou deux ou des morceaux de centres de services scolaires à même le même comté et même des portions de municipalités et de MRC.

Voilà un chantier qui dépasse largement le mandat de la CRE, mais le débat provoqué par la CRE nous force à y réfléchir. Et, en ce qui me concerne, ça me permet de considérer les options qui s'offrent à nous plus largement pour faire vraiment un grand ménage, tant qu'à y être. Vous savez, quand on s'installe dans une nouvelle maison, ah, tant qu'à faire, on va faire ça, on va faire... On devrait peut-être faire ça, s'installer dans une nouvelle maison, avec une Assemblée nationale de je ne sais pas combien de députés, 125 me semble idéal, mais en refaisant les comtés de ces députés-là, pour faire ce dont le Québec moderne a besoin.

• (12 h 30) •

Et j'espère que, dans le contexte de ce débat et des décisions que nous prendrons et qui seront prises par d'autres aussi, ça aura servi au moins à ça. Et j'espère que ça servira aussi et peut-être même surtout au processus que vient de relancer la CRE, la Commission de la représentation électorale, dont les membres et les équipes nous écoutent sûrement. Et je souhaite et j'espère, M. le Président, que les élus qui prennent la parole aujourd'hui, et ça va probablement se poursuivre mardi, seront entendus par la CRE pour déterminer les ajustements nécessaires afin d'assurer la représentativité

des régions à l'Assemblée nationale dans la 44e législature, au lendemain des élections du 5 octobre prochain. Merci, M. le Président.

Le Vice-Président (M. Benjamin) : Merci, M. le député de Saint-Jean. Je reconnais maintenant M. le député de Portneuf.

M. Vincent Caron

M. Caron : Merci, M. le Président. Salutations à l'ensemble des collègues ici avec nous aujourd'hui. Écoutez, je souhaitais intervenir parce que Portneuf est aussi une circonscription impactée par ce nouveau découpage qui est suggéré par la commission de la représentativité électorale. Moi, je ne critique pas leur travail, personne ne l'a fait d'ailleurs, ce matin, ici. Sur le fond, on est d'accord qu'il est important de respecter les exigences que la commission... auxquelles la commission doit faire face et aussi de redéfinir, lorsque nécessaire, la carte électorale, ceci en fonction, bien entendu, des flux migratoires, de la variation des populations. Donc, sur le fond, on s'entend tous ici pour dire qu'il faut se pencher sur la question.

Maintenant, sur la forme et sur la façon de faire, je vous avoue que j'ai certaines préoccupations et certaines interrogations surtout, parce que j'ai l'impression qu'on y va à coups d'additions, à coups de soustractions, à coups de crayon sur une carte, alors que, finalement, on le sait bien, toutes et tous ici, notre territoire est un territoire vivant, un territoire qui s'est battu selon une histoire forte, selon des traditions, selon la culture, un territoire qui s'est battu grâce au travail d'hommes et de femmes qui ont façonné, justement, tous ces aspects. Et souvent c'est ce qui fait la fierté d'une population que d'appartenir à ce territoire. Les sentiments d'appartenance, M. le Président, vous le savez, sont forts, au Québec, sentiments d'appartenance à un territoire qui représente énormément de choses dans l'esprit des Québécoises et des Québécois.

Donc, je pense qu'il est fondamental d'intégrer plus l'humain dans la façon d'imaginer ce découpage électoral. Et qui de mieux qu'un député... j'entendais mes collègues de Matane-Matapédia et le député de Saint-Jean le préciser également, qui de mieux qu'un député qui sillonne son territoire de long en large, connaît son monde et connaît les réalités, justement, du territoire qu'il représente?

Moi, j'ai tendance à lancer un appel du coeur, un cri du coeur, en disant que c'est mal connaître, finalement, le rôle d'un député que de penser qu'on peut parcourir sans cesse la circonscription en se donnant l'assurance de répondre aux besoins de nos... de nos électeurs mais en ajoutant à chaque fois du territoire. Parce qu'on le sait, il y a un cynisme ambiant qui règne actuellement autour de la politique, et d'ajouter des grandeurs de territoire comme ça à certaines circonscriptions va faire en sorte que, finalement, le député, tout simplement, va s'éloigner de... des personnes qu'il doit représenter. Et finalement, eh bien, ça va juste amplifier ce cynisme qui existe, puisque nos citoyens n'auront plus cette proximité qu'on connaît aujourd'hui avec les élus qui les représentent ici, à l'Assemblée nationale. Donc, la taille de la circonscription, fondamentalement, a une importance dans le travail de représentation du député.

Moi, je vais prendre l'exemple de Portneuf, qui n'est pas... qui n'est pas la plus grande circonscription au Québec mais qui, quand même, rassemble 18 municipalités sur un territoire qui est assez vaste. Impossible de faire le tour de ma circonscription à pied ou en vélo, M. le Président. Il faut absolument consacrer beaucoup de temps pour pouvoir aller mesurer à quel point il y a des différences dans une municipalité et dans une autre, l'aspect rural est très fort dans certains secteurs de Portneuf, l'aspect forestier, le... l'industrie qui s'est construite autour de cette économie, la forte appartenance, comme je le disais tout à l'heure, au territoire, encore plus dans les territoires qui sont un petit peu plus défavorisés sur le plan économique... et surtout pour bien se rendre compte des valeurs... des valeurs régionales.

Portneuf, finalement, c'est environ 58 000 habitants, mais il faut faire cette différence, M. le Président, entre, justement, ces résidents qu'on peut compter aujourd'hui et le nombre d'électeurs, parce que, et l'un de mes collègues le disait tout à l'heure... l'une de mes collègues, pardon, le disait tout à l'heure, il faut prendre en considération aussi le fait que beaucoup de... d'immigrants viennent construire avec nous la richesse de nos circonscriptions, et ceux-là, eh bien, n'ont pas, pour le moment, encore ce droit de vote au Québec mais vont l'obtenir avec le temps. Et j'ai l'impression que cette donnée n'est pas suffisamment prise en considération, d'autant que la Capitale-Nationale, et je m'en réjouis, M. le Président, est un secteur quand même attractif pour les gens qui viennent renforcer, comme je le disais, notre économie en venant donner un coup de main à nos entrepreneurs.

Ce qui est projeté dans la carte qui nous est présentée par la commission, c'est d'ajouter trois municipalités à la circonscription de Portneuf, ce qui ferait un ajout d'un peu... environ 8 500 électeurs, ce qui porterait, là, finalement, sans prendre en considération, justement, le fait que nous ayons actuellement des résidents qui n'ont pas le droit de vote... bien, ce qui porterait, lorsque ces résidents vont obtenir le droit de vote, à un nombre supérieur à ce qui est inclus dans la moyenne de ce qui est préconisé par la commission.

Portneuf, c'est aussi un territoire de la Capitale-Nationale mais qui a sa différence, justement, parce que Portneuf, c'est le... le grenier, finalement, de la Capitale-Nationale, on a énormément de fermes, énormément d'agriculture. Et donc le fait de venir ajouter des différences à notre communauté qui est existante... Non pas qu'on soit réfractaires, M. le Président, à agrandir, mais, finalement, on veut agrandir le territoire en fonction de... des cohérences, en fonction des choses qui nous ressemblent le plus. Et, très logiquement, M. le Président, moi, j'aurais eu tendance à penser que, si la commission devait revoir les tracés du territoire de Portneuf, eh bien, elle aurait possiblement plus élargi vers l'ouest de la circonscription plutôt que vers l'est, parce que, justement, dans ce secteur-là, eh bien, ce sont des communautés qui nous ressemblent plus.

Dans Portneuf, un redécoupage aurait aussi pour effet de créer une fracture. C'est un monde idéal, Portneuf, actuellement, M. le Président, parce que la circonscription colle absolument au territoire de la MRC et ne compte

également qu'un seul service scolaire. Aujourd'hui, de venir redécouper tout ça, eh bien, viendrait donc, comme je le disais à l'instant, apporter une fracture à l'organisation existante qui... qui fonctionne bien et qui n'apporterait, finalement, pas énormément en termes d'efficacité.

Portneuf regroupe plusieurs municipalités qui partagent des liens, comme je le disais tout à l'heure, historiques, sociaux et économiques qui sont forts. Et les liens avec l'ouest de Portneuf sont aussi bien plus pertinents que les liens qu'on s'apprête à créer avec des secteurs plus à l'est. Un redécoupage peut couper des communautés. Et, dans ce cas-ci, les communautés naturelles seraient absolument séparées. Et des communautés qui sont pourtant des villages, des municipalités qui sont pourtant soudées les unes aux autres, parce qu'ils connaissent les mêmes enjeux, les enjeux de ruralité, les enjeux d'accès aux services, les enjeux de conflit face à ce besoin sans cesse de démontrer qu'ensemble, lorsqu'on est unis, eh bien, on est plus forts. Portneuf, c'est une... une circonscription qui est relativement vaste, hein, comme je le disais tout à l'heure, environ deux heures pour aller d'un point à un autre, donc ajouter des territoires plus éloignés pourrait, comme je le dis, augmenter le... l'éloignement entre ces communautés qui sont actuellement très, très soudées l'une aux autres.

• (12 h 40) •

Un redécoupage risque aussi de créer une circonscription dont les réalités sont moins homogènes, rendant la représentativité plus complexe aujourd'hui. Comme je le disais, je trouve que les 18 municipalités qui forment Portneuf, eh bien, représentent une espèce de cohérence qui rend plus simple la manière de les représenter ici, à l'Assemblée nationale. Une circonscription élargie, donc, deviendrait plus hétérogène politiquement, et, indéniablement, cela viendrait diluer le poids électoral de certaines communautés, comme les communautés les plus en difficulté sur le plan socioéconomique et les communautés qui sont plus rurales. Et je me bats, M. le Président, croyez-moi, quotidiennement pour les accompagner et puis faire en sorte qu'elles puissent obtenir le financement adéquat aux réalités qu'elles connaissent.

Les enjeux des localités plus petites risquent donc de passer, selon moi, avec ce redécoupage, au second plan. D'autres critères devaient... devraient, pardon, être pris en... en considération. Il ne faut pas se baser exclusivement sur la quantité d'électeurs, cela risquerait, justement, de créer une dilution du pouvoir des régions au Québec.

Le sentiment d'appartenance est aussi très fort. Donc, je pense que le temps est venu de, finalement, prendre une pause, et puis de reconsidérer les... les a priori qu'on a jusqu'à maintenant, et de reconsidérer les rapports qui ont été posés et qui ont été déposés, et de revoir le découpage de manière plus humaine, et de... finalement, de prendre le temps de bien faire les choses.

Mes collègues, celles et ceux qui m'ont précédé, ont bien défini que, finalement, l'urgence d'agir peut... pourrait nous précipiter vers une situation qui... qui pourrait être déplorée d'ici quelques mois, au lendemain de l'élection. Donc, se baser uniquement sur la quantité des électeurs risque de créer une... une dilution des choses. Donc, si les régions de... si les régions perdent de la représentation, c'est tout le... Québec qui en souffrira, M. le Président.

Donc, je souhaite humblement que la commission puisse réviser sa position, qu'elle puisse attendre d'apporter les modifications après la prochaine élection générale. Il est fondamental de travailler avec les députés qui seront en place pour définir, justement, adéquatement les nouvelles formes de la carte électorale. La refonte doit être complète et doit être surtout adéquate à nos réalités.

Donc, j'espère que cette... cet appel que lancent et que lanceront encore les députés qui vont intervenir un peu plus tard aujourd'hui et mardi, eh bien, sera entendu par la commission et que la commission acceptera de prendre en considération ces... ces réalités qui lui sont exposées. Et il est toujours important de rappeler que, ces réalités, on les expose parce qu'on connaît absolument les gens que l'on représente et on sait qu'une... un découpage tel que celui qui est proposé aujourd'hui, eh bien, aurait des impacts qu'on pourrait toutes et tous déplorer.

Donc, merci pour votre attention, M. le Président. Et puis, encore une fois, c'est un cri du... un cri du coeur, un appel que je lance à la commission de revoir sa position et surtout de la reconsidérer en reportant après la prochaine élection générale la forme de découpage pour qu'on puisse prendre en considération, donc, l'avis des nouvelles personnes qui seront représentantes des électeurs ici, à l'Assemblée nationale. Donc, merci, M. le Président.

Le Vice-Président (M. Benjamin) : Merci, M. le député de Portneuf. Et, toujours dans le cadre de ce débat, je reconnais maintenant Mme la députée de Saint-François.

Mme Geneviève Hébert

Mme Hébert : Merci, M. le Président. Donc, je tiens à saluer mes collègues qui sont présents ici ce matin. Alors, si j'interviens ici aujourd'hui, à la suite du dépôt du deuxième rapport de la Commission de la représentation électorale, qui a été déposé mardi dernier ici, en cette Chambre, bien, je vais probablement me répéter, M. le Président, sur plusieurs points qui ont été soulevés par mes collègues, et sachez que c'est important pour moi d'appuyer les propos de mes collègues, de les reciter, parce que c'est vraiment... tous partis confondus ici, dans notre Chambre, nous sommes, je pense, tous d'accord qu'on doit garder le statu quo avant de revoir, pour la prochaine élection, la carte électorale.

Donc, je souligne le travail exceptionnel qui a été fait lors des consultations, à l'automne 2023, auxquelles plusieurs de mes collègues ont participé. Ils ont tenté de mettre de l'avant les spécificités de chacune de leurs circonscriptions, et, pour quelques raisons démographiques, bien, ils ne peuvent peut-être pas... ce n'est peut-être pas le seul critère à considérer dans le redécoupage des circonscriptions.

Les limites des circonscriptions, telles qu'elles le sont actuellement, devraient être maintenues. La commission a une responsabilité de protéger les spécificités régionales, évidemment en s'ajustant à la progression démographique, mais en préservant le lien entre les concitoyens d'une même communauté ainsi que celle qu'ils ont avec leur député.

Il faut aussi tenir compte de l'identité des citoyens et de leur sentiment d'appartenance à leur communauté et à son histoire.

La loi n° 59, appuyée par l'ensemble des partis représentés à l'Assemblée nationale, permettait d'éviter une révision du découpage électoral avant les prochaines élections générales. Nous avons ainsi démontré un désir de prendre un temps d'arrêt pour permettre de s'assurer que les critères choisis représentent bien l'importance, à chaque Québécois, d'être bien représenté.

Les critères d'une représentation équitable doivent tenir compte de facteurs autres que du simple facteur démographique. Se limiter au nombre de citoyens d'une circonscription fait abstraction de plusieurs variables importantes. D'autres éléments devraient être considérés, car fonder le découpage uniquement sur le nombre d'électeurs risque d'affaiblir le poids politique des régions du Québec.

La connaissance fine du milieu par le député est essentielle pour maintenir une relation de confiance entre la population et les institutions démocratiques. Nous sommes 125 élus ici qui sont bien au fait de nos milieux, de leurs spécificités et en contact constant avec les citoyens du Québec au grand complet. Les députés offrent une relation de proximité avec leurs électeurs. Et c'est important que ces citoyennes et ces citoyens puissent garder cette accessibilité et confiance à celle ou celui qui les représente à l'Assemblée nationale.

La démocratie, ça ne se mesure pas seulement en chiffres. Elle vise à considérer l'ensemble des préoccupations des différentes populations. Les députés sont les personnes qui peuvent porter ces préoccupations. Les députés connaissent la réalité et la valeur qui sont, pour la plupart, partagées entre les membres de la communauté qui les ont choisis.

Certaines propositions agrandissent délibérément et parfois démesurément des territoires. Dans certaines régions, on peut souligner qu'il y a des enjeux de sécurité qui amènent les élus... à parcourir chaque semaine pour aller à la rencontre de leurs concitoyens. L'accessibilité est primordiale dans le travail d'un élu au Québec, à l'extérieur des grands centres. Les services aux citoyens, la couverture de communautés éloignées et autochtones s'en voient également touchés. Et, dans l'autre extrême, bien, l'accès au député pourrait être menacé par la suppression d'une circonscription dans notre... plus grande métropole. Dans un territoire où la densité populationnelle est déjà lourde et en constante augmentation, un tel changement ne fera qu'alourdir le fardeau de responsabilité des élus locaux ou préjudice des personnes qu'ils représentent.

De plus, bien, je crois qu'il est essentiel de garder à l'esprit que d'effectuer des modifications proposées par la CRE à moins d'un an des élections provinciales en 2026, bien, ça pourrait avoir un effet déstabilisant sur le processus électoral. Les changements contenus dans le rapport de la commission déposé mardi dernier sont majeurs. On ne peut pas ignorer l'incertitude qui affectera la mobilisation, les campagnes et l'information à la population des différentes communautés du Québec, alors que plusieurs d'entre elles se verront transplantées à des circonscriptions différentes ou nouvellement formées.

Lors de la formation de circonscriptions électorales, les regroupements des municipalités rassemblent plusieurs entités partageant une histoire et une vitalité économique communes. À la lecture de certains mémoires déposés lors des premières étapes du processus de révision, certaines MRC ont insisté sur l'importance de préserver des circonscriptions cohérentes avec les liens naturels et économiques de certaines régions. Les nouvelles cartes semblent déroger à ces critères. Je pense, ici, à mon collègue de Beauharnois qui se retrouverait dans une partie de sa circonscription de l'autre côté du fleuve, chez ma collègue juste ici, de Soulanges. Pour les liens naturels, bien, on va repasser, M. le Président. Ceci serait un exemple à petite échelle de réalités régionales qui pourraient se retrouver effacées par l'élaboration de ces nouvelles cartes, imaginez, dans des secteurs plus à l'est de la province, où l'exception démographique permet justement de protéger ces réalités.

Alors, M. le Président, je vais terminer mon intervention ici, parce que j'ai d'autres collègues qui veulent prendre la parole, mais je crois vraiment qu'on doit poursuivre avec le statu quo pour l'élection de 2026. Merci, M. le Président.

• (12 h 50) •

Le Vice-Président (M. Benjamin) : Merci, Mme la députée de Saint-François. Et je cède maintenant la parole à M. le député de...

Une voix : ...

Le Vice-Président (M. Benjamin) : Beauharnois. Merci, M. le député de Beauharnois.

M. Claude Reid

M. Reid : Merci, M. le Président, de me donner cette... cette opportunité, aujourd'hui, de m'adresser à vous et également à la commission qui... de représentation électoral. J'ai écouté mes nombreux collègues ici présents, il y a une grande foule ici aujourd'hui, au salon rouge, pour nous entendre sur cette... sur ce dossier qui est d'une grande importance pour l'ensemble de nos communautés. Donc, chers collègues, considérez-vous salués.

Tout comme mes collègues, M. le Président, j'ai pris connaissance du dernier rapport à partir du moment qu'il a été déposé. Tout comme mes collègues députés, on a tout de suite consulté le rapport de la Commission de représentation électoral, que l'on l'appelle la CRE, pour voir qu'est-ce qui... qu'est-ce qu'on nous proposait pour l'élection d'octobre 2026. Et, bien entendu, moi, la portion qui m'intéressait, c'est le comté de Beauharnois et aussi la Montérégie-Ouest, parce qu'il y a des changements qui ont été proposés, et on s'est fait entendre à deux occasions. Donc, il y a eu... la commission a fait une tournée du Québec et nous a entendus en audience ici. Donc, on a eu le privilège quand même de faire connaître notre point de vue.

Mais, M. le Président, il est d'une évidence que le travail, à mes yeux, ne répond pas à la représentativité électorale. Lors de mes précédentes interventions, j'ai fait ressortir le contexte historique régional de la création du territoire et de la dynamique socioéconomique qui s'est installée en Montérégie-Ouest, notamment Beauharnois, Soulanges, Vaudreuil, et j'ajouterais également le Haut-Saint-Laurent, qui a une portion du comté de Huntingdon, le comté de ma collègue.

Vous savez, la circonscription de Beauharnois s'est développée sur la rive sud du fleuve Saint-Laurent, et son développement s'est toujours fait en tenant compte de la barrière géographique qu'est le fleuve Saint-Laurent. Et les relations régionales et la gouvernance des territoires se sont bâties sur ces bases, sur les bases de ce découpage historique, comme plusieurs régions riveraines du fleuve, d'ailleurs. Et ça n'a pas changé. C'est encore comme ça. C'est une dynamique qui est est-ouest. Que vous soyez à Lévis, que vous soyez à Montréal, c'est la même... la même dynamique. Il est encore de même aujourd'hui, notamment avec la MRC de Beauharnois-Salaberry et le centre de services scolaire de la Vallée-des-Tisserands, par exemple. Donc, le territoire du centre de services scolaire, c'est... se situe sur la rive sud, dans mon coin, donc ne traverse pas la rive nord. Il y a un centre de services scolaire qui est de l'autre côté, des Trois-Lacs, et la limite géographique du fleuve Saint-Laurent a depuis toujours séparé les régions et les cultures en termes de développement socioéconomique des régions de Beauharnois, de Soulanges, de Vaudreuil.

La dernière proposition de redécoupage de la circonscription de Beauharnois qui a été soumise par la commission, donc, dans son dernier rapport, ajoute la ville de Coteau-du-Lac. Comme l'a mentionné ma collègue tantôt, la ville de Coteau-du-Lac est située sur la rive nord du fleuve, tout ça, M. le Président, pour dégager une certaine marge de manoeuvre pour les circonscriptions de Soulanges et de Vaudreuil.

Je reconnais, M. le Président, que j'avais proposé, lors des audiences tenues à l'Assemblée nationale en février 2024... j'avais proposé une solution à la commission... dire : Si vous êtes bien mal pris en Montérégie-Ouest, bien, on pourrait peut-être prendre une portion du comté de Soulanges, notamment la ville de Coteau-du-Lac, mais, toutefois, à la lumière, donc, du rapport qui a été déposé... Le rapport révisé, donc, tient toujours davantage d'une opération, selon moi, qui est davantage mathématique et qui ne prend pas en compte ni l'histoire ni l'appartenance des populations qui habitent sur ce magnifique territoire. C'est une proposition que j'avais faite pour les aider, et ils l'ont retenue, mais elle ne fait pas... elle ne fait pas mon affaire parce qu'on avait demandé également le statu quo pour la prochaine élection.

En ce moment, la circonscription de Beauharnois, qui est, bien entendu, la plus belle au Québec, hein, on a tous une des plus belles circonscriptions, est parfaite, et je l'avais mentionné, pour le DGEQ. C'est actuellement, selon les derniers chiffres, 51 384 électeurs. La circonscription de Beauharnois se situe seulement à plus de 1,4 % de la moyenne québécoise. Il faut savoir que ce coin de pays, la Montérégie-Ouest, connaît une croissance de population qui est supérieure à la moyenne nationale, et, considérant son nombre d'électeurs presque parfait, la commission ne retient pas cet élément dans son analyse finale.

Il faut savoir que, dans mon coin, au cours des trois dernières années postpandémie, quelques municipalités de la circonscription de Beauharnois ont connu une croissance de la population de l'ordre de près de 20 %, et ce n'est pas terminé à voir le nombre de constructions résidentielles en cours actuellement, parce que ça continue à se construire.

On prend la municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka, il y a un projet résidentiel qui est là, qui se développe, continue à se développer. À Saint-Louis-de-Gonzague, qui est un village près de Salaberry-de-Valleyfield, il y a un projet domiciliaire qui a été... qui est en développement. Donc, le promoteur se donnait 15 à 20 ans pour construire à peu près 300 portes. En deux ans, on a construit 250 portes. Il en va de même, donc, pour la ville de Beauharnois, la ville de Valleyfield, même du côté du Haut-Saint-Laurent, dans le comté de Huntingdon, le comté de ma collègue, où il y a des municipalités, qu'on pense à Ormstown, qu'on pense à Huntingdon, on a une croissance démographique et une construction... beaucoup de construction résidentielle. Donc, il y a un boom démographique de ce côté-là, et la commission n'en tient pas compte dans un... dans un futur proche.

On peut comprendre ici que la notion d'équité dans la représentativité citoyenne des circonscriptions est un principe démocratique qui a de l'importance et qui fait partie du mandat de la commission. Toutefois, la tradition, l'intégrité territoriale, le sens de l'appartenance, la présence des instances décisionnelles et surtout le respect des régions naturelles ont tout autant d'importance et requièrent qu'on s'y attarde. Ici, je citerais également la Gaspésie, tout comme mes collègues l'ont... l'ont fait précédemment. Et moi, M. le Président, j'ai de la difficulté à comprendre la commission, qui fait d'un enjeu populationnel, qui est vécu dans d'autres circonscriptions... et qu'elle pense à modifier les limites territoriales d'une circonscription qui est exempte d'enjeu... qu'il peut réparer les problèmes des autres. Alors donc, c'est... on se sert de notre... de ma circonscription pour réparer ce qui se passe ailleurs plutôt que de regarder différemment.

Donc, le découpage, tel que proposé, ne sert en rien les intérêts des villes et villages visés par la redéfinition des limites des territoires électoraux. L'ADN de la circonscription de Beauharnois, et dans les circonscriptions, réside dans les liens physiques qui ont façonné son territoire depuis sa définition par Alexander Ellice en 1880, M. le Président. S'il y avait une logique historique à respecter, la commission maintiendrait les limites de la circonscription de Beauharnois telle qu'on... telle qu'on la connaît actuellement, parce qu'inévitablement, avec la croissance démographique, dans quelques années, on va être obligés de refaire le territoire, le redécoupage. Donc, la création de nouvelles circonscriptions réunissant des entités municipales des deux côtés du fleuve, je l'ai mentionné à la commission, vient compliquer la responsabilité des représentants à l'Assemblée nationale, en ce sens qu'elle oblige la conciliation de quatre philosophies différentes par une philosophie à Beauharnois, Soulanges, Huntingdon et Vaudreuil que la structure physique, donc on parle ici de la délimitation territoriale, même de la nouvelle circonscription ne peut que difficilement harmoniser.

Par ailleurs, je tiens à rappeler que, sur la carte électorale du Québec, et ça a été mentionné dans le rapport de la commission, le fleuve Saint-Laurent constitue une frontière naturelle pour l'ensemble des circonscriptions qui ont été dessinées par votre... par la commission au fil du temps. Il y a sûrement une logique derrière cet état de fait. Je demande

à nouveau à la commission la même question que j'ai posée lors des dernières audiences : Pourquoi seule la future circonscription de Beauharnois ne respecterait pas cette logique naturelle et historique dans son histoire?

On nous mentionne la notion de représentation effective comme étant un principe démocratique fondamental à respecter, que la première condition est l'égalité relative du vote des électeurs, mais cette condition n'est pas exclusive, car la commission tient compte aussi de la géographie et de la démographie des régions. Par ailleurs, l'article 15 de la Loi électorale mentionne qu'une circonscription doit représenter une communauté naturelle établie sur des considérations d'ordre démographique, géographique et sociologique.

Dans la démarche de la commission...

Le Vice-Président (M. Benjamin) : M. le député de Beauharnois, j'imagine que vous comptez reprendre votre...

M. Reid : ...

Le Vice-Président (M. Benjamin) : Merci.

Ajournement

Alors, compte tenu de l'heure, nous allons ajourner nos travaux au mardi 9 décembre, à 13 h 40.

(Fin de la séance à 13 heures)

Membres de l'Assemblée nationale du Québec

Présidente
Première vice-présidente
Deuxième vice-présidente
Troisième vice-président

Mme Nathalie Roy
Mme Chantal Soucy
Mme Sylvie D’Amours
M. Frantz Benjamin

<u>Nom, prénom</u>	<u>Affiliation politique</u>	<u>Circonscription électorale</u>
Abou-Khalil, Alice	CAQ	Fabre
Allaire, Simon	CAQ	Maskinongé
Arseneau, Joël	PQ	Îles-de-la-Madeleine
Asselin, Mario	CAQ	Vanier-Les Rivières
Bachand, André	CAQ	Richmond
Beauchemin, Frédéric	PLQ	Marguerite-Bourgeoys
Bélanger, Gilles*	CAQ	Orford
Bélanger, Sonia*	CAQ	Prévost
Benjamin, Frantz	PLQ	Viau
Bernard, Daniel	CAQ	Rouyn-Noranda—Témiscamingue
Bérubé, Pascal	PQ	Matane-Matapédia
Biron, Martine*	CAQ	Chutes-de-la-Chaudière
Blais, Suzanne	CAQ	Abitibi-Ouest
Blanchette Vézina, Maïté	Ind.	Rimouski
Blouin, Catherine	CAQ	Bonaventure
Bogemans, Audrey	CAQ	Iberville
Boissonneault, Alex	PQ	Arthabaska
Boivin Roy, Karine	CAQ	Anjou—Louis-Riel
Bonnardel, François	CAQ	Granby
Bouazzi, Haroun	QS	Maurice-Richard
Boulet, Jean*	CAQ	Trois-Rivières
Bourassa, Kariane	CAQ	Charlevoix—Côte-de-Beaupré
Bussière, Robert	CAQ	Gatineau
Cadet, Madwa-Nika	PLQ	Bourassa-Sauvé
Caire, Eric	CAQ	La Peltre
Carmant, Lionel	Ind.	Taillon
Caron, Linda	PLQ	La Pinière
Caron, Vincent	CAQ	Portneuf
Champagne Jourdain, Kateri*	CAQ	Duplessis
Charest, Isabelle*	CAQ	Brome-Missisquoi
Charette, Benoit*	CAQ	Deux-Montagnes
Chassin, Youri	Ind.	Saint-Jérôme
Ciccone, Enrico	PLQ	Marquette
Cliche-Rivard, Guillaume	QS	Saint-Henri—Sainte-Anne
D’Amours, Sylvie	CAQ	Mirabel
Derraji, Monsef	PLQ	Nelligan
Déry, Pascale*	CAQ	Repentigny
Dionne, Amélie*	CAQ	Rivière-du-Loup—Témiscouata
Dorismond, Shirley	CAQ	Marie-Victorin
Drainville, Bernard*	CAQ	Lévis
Dubé, Christian*	CAQ	La Prairie
Dufour, Pierre	Ind.	Abitibi-Est
Dufour, Virginie	PLQ	Mille-Îles
Duranceau, France-Élaine*	CAQ	Bertrand
Emond, Jean-Bernard	CAQ	Richelieu
Fontecilla, Andrés	QS	Laurier-Dorion
Fortin, André	PLQ	Pontiac
Fréchette, Christine*	CAQ	Sanguinet
Gagnon, Yannick	CAQ	Jonquière
Garceau, Brigitte B.	PLQ	Robert-Baldwin
Gendron, Marie-Belle	CAQ	Châteauguay
Gentilcore, Catherine	PQ	Terrebonne
Ghazal, Ruba	QS	Mercier
Girard, Eric*	CAQ	Groulx
Girard, Éric*	CAQ	Lac-Saint-Jean
Grandmont, Etienne	QS	Taschereau
Grondin, Agnès	CAQ	Argenteuil
Guilbault, Geneviève*	CAQ	Louis-Hébert
Guillemette, Nancy	CAQ	Roberval
Haytayan, Céline	CAQ	Laval-des-Rapides
Hébert, Geneviève	CAQ	Saint-François
Jacques, François	CAQ	Mégantic
Jeannotte, Chantale	CAQ	Labelle
Jolin-Barrette, Simon*	CAQ	Borduas
Julien, Jonatan*	CAQ	Charlesbourg
Kelley, Gregory	PLQ	Jacques-Cartier
Labrie, Christine	QS	Sherbrooke
Lachance, Stéphanie	CAQ	Bellechasse
Lacombe, Mathieu*	CAQ	Papineau

Laframboise, Mario	CAQ	Blainville
Lafrenière, Ian*	CAQ	Vachon
Lakhoyan Olivier, Sona	Ind.	Chomedey
Lamontagne, André	CAQ	Johnson
Lamothe, Denis	CAQ	Ungava
LeBel, Sonia*	CAQ	Champlain
Lecours, Isabelle	CAQ	Lotbinière-Frontenac
Lecours, Lucie	CAQ	Les Plaines
Leduc, Alexandre	QS	Hochelaga-Maisonneuve
Legault, François*	CAQ	L’Assomption
Lemay, Mathieu	CAQ	Masson
Lemieux, Louis	CAQ	Saint-Jean
Lévesque, Mathieu	CAQ	Chapleau
Lévesque, Sylvain	CAQ	Chauveau
Maccarone, Jennifer	PLQ	Westmount—Saint-Louis
Mallette, Carole	CAQ	Huntingdon
Marissal, Vincent	Ind.	Rosemont
Martel, Donald*	CAQ	Nicolet-Bécancour
Massé, Manon	QS	Sainte-Marie—Saint-Jacques
McGraw, Désirée	PLQ	Notre-Dame-de-Grâce
Montigny, Yves	CAQ	René-Lévesque
Morin, André Albert	PLQ	Acadie
Nadeau-Dubois, Gabriel	QS	Gouin
Nichols, Marie-Claude	PLQ	Vaudreuil
Paradis, Pascal	PQ	Jean-Talon
Picard, Marilyne	CAQ	Soulanges
Poulet, Isabelle	Ind.	Laporte
Poulin, Samuel*	CAQ	Beauce-Sud
Prass, Elisabeth	PLQ	D’Arcy-McGee
Proulx, Caroline*	CAQ	Berthier
Provençal, Luc	CAQ	Beauce-Nord
Reid, Claude	CAQ	Beauharnois
Rivest, Mathieu	CAQ	Côte-du-Sud
Rizqy, Marwah	Ind.	Saint-Laurent
Roberge, Jean-François*	CAQ	Chambly
Rotiroti, Filomena	PLQ	Jeanne-Mance—Viger
Rouleau, Chantal*	CAQ	Pointe-aux-Trembles
Roy, Nathalie	CAQ	Montarville
Roy, Suzanne	CAQ	Verchères
Sainte-Croix, Stéphane	CAQ	Gaspé
Schmaltz, Valérie	CAQ	Vimont
Schneeberger, Sébastien	CAQ	Drummond—Bois-Francs
Setlakwe, Michelle	PLQ	Mont-Royal—Outremont
Simard, Jean-François*	CAQ	Montmorency
Skeete, Christopher*	CAQ	Sainte-Rose
Soucy, Chantal	CAQ	Saint-Hyacinthe
St-Louis, François	CAQ	Joliette
St-Pierre Plamondon, Paul	PQ	Camille-Laurin
Tanguay, Marc	PLQ	LaFontaine
Tardif, Marie-Louise	CAQ	Laviolette—Saint-Maurice
Thouin, Louis-Charles	CAQ	Rousseau
Tremblay, François	CAQ	Dubuc
Tremblay, Suzanne	CAQ	Hull
Zaga Mendez, Alejandra	QS	Verdun
Zanetti, Sol	QS	Jean-Lesage

CAQ :	Coalition avenir Québec (81)
PLQ :	Parti libéral du Québec (18)
QS :	Québec solidaire (11)
PQ :	Parti québécois (6)
Ind. :	Abitibi-Est (1)
	Chomedey (1)
	Laporte (1)
	Rimouski (1)
	Rosemont (1)
	Saint-Jérôme (1)
	Saint-Laurent (1)
	Taillon (1)
Vacant :	Chicoutimi (1)

* Membres du Conseil des ministres